



Bibliothèque
et Archives
nationales
du Québec

Bibliothèque
nationale

Archives
nationales

Grande
Bibliothèque



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018-2019



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018-2019

Montréal, le 31 juillet 2019

Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel d'activités de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2018-2019.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019.
Ce rapport annuel d'activités a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président du conseil d'administration par intérim,



Gaston Bellemare

TABLE DES MATIÈRES

7	Message du président du conseil d'administration par intérim
8	Message du président-directeur général
11	Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents
12	BAnQ en bref
14	Mission, vision, valeurs et publics
15	Le Conseil de direction au 31 mars 2019
16	La Fondation de BAnQ
17	L'association Les Amis de BAnQ
18	Faits saillants
25	Résultats liés au Plan stratégique 2016-2019
29	Exigences législatives et gouvernementales
29	Déclaration de services aux citoyens
30	Utilisation des ressources
33	Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services
33	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics
33	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
34	Politique de financement des services publics
35	Développement durable
42	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
43	Gouvernance des sociétés d'État
51	Accès aux documents et protection des renseignements personnels
53	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web
55	BAnQ en chiffres
63	États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019

Annexes

85	1. Commentaire de BAnQ quant aux résultats présentés aux états financiers
86	2. Déclaration de services aux citoyens
88	3. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

29	A – Commentaires et plaintes des usagers
29	B – Objets des plaintes pour l'exercice 2018-2019
30	C – Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles en 2018-2019
30	D – Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles en 2018-2019
31	E – Liste des principaux projets en ressources informationnelles et des ressources affectées en 2018-2019
32	F – Effectif au 31 mars (en nombre d'employés)
32	G – Heures rémunérées par secteur d'activité
32	H – Taux de roulement du personnel permanent
32	I – Évolution des dépenses de formation
33	J – Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus conclus en 2018-2019
33	K – Répartition de l'effectif en 2018-2019
34	L – Politique de financement des services publics au 31 mars 2019
50	M – Relevé des présences des administrateurs en 2018-2019
51	N – Rémunération et avantages versés à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés au 31 mars 2019
51	O – Nombre de demandes d'accès reçues en 2018-2019
52	P – Nombre de demandes d'accès traitées en 2018-2019, en fonction de leur nature et des délais
52	Q – Nombre de demandes d'accès traitées en 2018-2019, en fonction de leur nature et de la décision rendue
53	R – État de la situation de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2018-2019

BAnQ en chiffres

56	1. Fréquentation
56	2. Usagers inscrits au 31 mars
56	3. Utilisation des ressources documentaires
57	4. Demandes de référence
57	5. Visites de groupes, activités de formation et d'animation
57	6. Expositions
58	7. Acquisitions
58	8. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales
59	9. Traitement documentaire et archivistique
59	10. État des collections au 31 mars
60	11. Collections patrimoniales en ligne au 31 mars
60	12. Programme de catalogage avant publication (CIP)
60	13. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
60	14. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
61	15. Approbation de calendriers de conservation
61	16. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels

UN NOUVEAU DÉPART



Pour le littéraire que je suis, il est particulièrement émouvant de voir autant de talent et d'énergie consacrés à la conservation et à la dissémination des écrits. Voilà non pas la seule, mais certainement l'une des raisons d'être de BAnQ, et l'une des nombreuses raisons pour lesquelles je suis fier de pouvoir servir cette grande société de savoir et de culture. C'est depuis l'été 2018 que j'en suis le président intérimaire du conseil d'administration, ayant repris le flambeau de Martin Carrier, parti avec tout mon respect.

Un peu plus tôt, Jean-Louis Roy était nommé nouveau président-directeur général de BAnQ. Dès les premiers mois de son mandat, il a su donner raison aux acteurs du milieu culturel s'étant réjouis de sa nomination, reconnaissant sa solide expérience et ses qualités de visionnaire. Je salue la sincère passion qui anime cet homme de rencontres et homme de mots, et qui fait de lui le leader et l'ambassadeur que BAnQ mérite.

Après la période de transition ayant marqué le début de mon intérim, le conseil d'administration a avancé à vive allure vers les défis qui l'attendaient. Dévoués, dynamiques et ayant réellement à cœur l'intérêt de BAnQ, ses membres ont rempli leur devoir

avec toute l'intégrité et le professionnalisme qu'appellent de telles responsabilités, et je les en remercie sincèrement. Notons d'ailleurs que dans la dernière année, cette assemblée déjà d'une grande qualité s'est enrichie de la présence de Michel De Césaré, nommé représentant des usagers par le Conseil des ministres en juin 2018. Issu du comité des usagers constitué l'année précédente, M. De Césaré est la voix des usagers au conseil d'administration. Jusque dans ses règles de gouvernance, BAnQ se met à l'écoute des citoyens qu'elle sert.

Cette convergence avec les usagers transparaît également du plan stratégique 2019-2022. À la fois ambitieux et réaliste, visionnaire et ancré dans des enjeux concrets, ce plan arrête des objectifs qui sont très clairement axés sur les citoyens. Après son élaboration, résultat d'un travail exemplaire, son adoption par le conseil d'administration à la fin de mars a marqué un jalon important. Lorsque le plan aura été officiellement approuvé par les instances gouvernementales concernées, ce qui ne saurait tarder, BAnQ gardera le cap sur les objectifs qu'il définit, qui incarnent une vision moderne et actuelle des missions de l'institution.

Sous peu, un nouveau président du conseil d'administration devrait être nommé. Je suis fier de dire qu'il prendra la tête d'une équipe solide, prête à faire le nécessaire pour que BAnQ garde la place qui lui revient dans notre société.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaston Bellemare'.

Gaston Bellemare

Président du conseil d'administration par intérim

BAnQ, LEVIER DES SAVOIRS ET DES INTELLIGENCES

Au moment d'écrire ces lignes, il y a environ un an que je suis devenu président-directeur général de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. J'ai succédé à Geneviève Pichet et Christiane Barbe dont je tiens à souligner les contributions de qualité en un temps difficile pour notre institution.

Je dirais que mon arrivée à BAnQ a surtout été une affaire de rencontres et de découvertes. D'abord la rencontre des usagers de l'institution, qui dans la dernière année nous ont visités 9,3 millions de fois, ont effectué 5,8 millions d'emprunts et nous ont adressé 273 000 demandes de référence. Ces usagers viennent des quatre coins du Québec. Ils sont de tous âges et de toutes origines. Ils ont les intérêts les plus variés et BAnQ les accompagne dans tant d'aspects de leur vie, de l'apprentissage d'une langue à la rédaction de leur thèse de doctorat, de la réalisation de leur arbre généalogique à leur recherche d'emploi, et j'en passe. En parallèle, la rencontre avec des équipes compétentes et passionnées. Au gré de ma visite des différents services, j'ai pris la pleine mesure de la richesse que constitue l'expertise qui bouillonne au sein de cette grande famille, expertise culturelle, sociale, technique et technologique.

Nos usagers fréquentent non pas une, mais bien trois grandes institutions que fédère BAnQ : la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et la Grande Bibliothèque.

En 2018-2019, la Bibliothèque nationale du Québec a poursuivi ses efforts de mise en valeur des trésors patrimoniaux nationaux qu'elle conserve :

- enrichissement de la Ligne du temps du Québec par de nouvelles capsules mettant en vedette des documents d'époque témoignant des moments marquants de notre histoire ;
- numérisation d'un ensemble documentaire en langues autochtones inscrit au Registre de la Mémoire du monde du Canada de la Commission canadienne de l'UNESCO ;
- contribution aux célébrations soulignant les 50 ans du Rapport Rioux, disponible intégralement sur BAnQ numérique ;
- mise en ligne de Rappels.ca, répertoire des productions théâtrales produit par Théâtres associés en collaboration avec la Théâtrothèque de l'Université de Montréal et BAnQ.

Telles sont quelques-unes des actions par lesquelles la Bibliothèque nationale garde vivantes ses collections. Même les plus anciens éléments de ces collections continuent aujourd'hui d'habiter l'esprit des Québécois, comme en témoigne l'intérêt suscité en avril 2018 par un reportage sur une précieuse carte du fleuve Saint-Laurent au XVIII^e siècle récemment acquise, et sur l'enquête menée par nos cartothécaires pour identifier son auteur, Jacques-Nicolas Bellin.

Les Archives nationales du Québec ont vu leurs collections s'enrichir des documents des ministères et organismes publics et de fonds privés d'importance tels ceux de Lise Watier, de Pierre Laporte et du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, pour ne nommer que ceux-là. Présentes dans les principales villes du Québec, les Archives nationales y ont poursuivi leur prestation de services et leur rayonnement avec compétence, assurant ainsi une présence patrimoniale sur tout le territoire national. Les Archives nationales ont de plus poursuivi leurs fructueuses relations avec les services d'archives privées présents, eux aussi, sur tout le territoire national. Enfin, avec leurs collègues techniciens et spécialistes en technologies, les équipes des archives ont poursuivi leurs travaux visant à satisfaire aux exigences découlant de l'ère numérique.

Subventionnées par le Conseil des arts et des lettres du Québec, les deux œuvres d'art produites à partir de documents d'archives inaugurées pendant l'année à BAnQ Québec et à BAnQ Vieux-Montréal illustrent superbement comment les archives, bien plus que des vieux papiers qui dorment au fond d'une réserve, peuvent être le point de départ de quelque chose. C'est avec cette idée en tête que nous planifions le 100^e anniversaire des Archives nationales, qui sera célébré en 2020.

L'année fut tout aussi dynamique à la Grande Bibliothèque, qui s'adapte continuellement aux besoins de ses usagers. Elle s'est vu doter de la Serre. Dans cette salle où l'on cultive les compétences numériques au gré de conférences et d'ateliers d'initiation sur les thèmes les plus variés, des professionnels dévoués participent à la réduction des inégalités sociales en s'attaquant à la fracture numérique. Les expériences qui y ont pris place font partie de celles ayant alimenté le *Guide d'initiatives de médiation numérique en bibliothèque, au Québec et ailleurs*



Au gré de ma visite des différents services, j'ai pris la pleine mesure de la richesse que constitue l'expertise qui bouillonne au sein de cette grande famille, expertise culturelle, sociale, technique et technologique.

et Livres et ressources numériques en bibliothèques publiques : quoi faire pour que ça marche! produits par BAnQ et BIBLIO-PRESTO.CA à l'intention des bibliothèques publiques dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec.

Outre la Boutique de BAnQ, où nos collections patrimoniales sont mises en valeur par divers produits conçus au Québec, l'autre espace important ayant pris forme à la Grande Bibliothèque au cours de l'année est la Hutte, lieu de création destiné aux 13 ans et moins. Sans oublier que la Grande Bibliothèque a accueilli en ses murs une classe de francisation du Centre Lartigue. Ce laboratoire vivant a permis de mieux comprendre les besoins des nouveaux arrivants en apprentissage du français en vue d'arrêter une offre de services taillée sur mesure pour eux, confirmant la position des bibliothèques comme lieu d'intégration par excellence pour les immigrants. Par ces initiatives, la Grande Bibliothèque continue de s'affirmer comme une référence de qualité pour les bibliothèques publiques du Québec, dont le réseau ne cesse de se renouveler et de se dynamiser.

Assumée par BAnQ, la gouvernance de ces trois institutions est facilitée par l'apport précieux d'un conseil d'administration de haut niveau et les avis judicieux de son président par intérim, Gaston Bellemare. Cette gouvernance est aussi facilitée par une équipe de direction dévouée et expérimentée. Cette équipe s'est enrichie cette année d'Anne Milot, arrivée à titre de secrétaire générale en septembre 2018. L'équipe de direction enfin reconstituée, il nous a été possible d'élaborer un plan stratégique qui vise en priorité le maintien et l'enrichissement de la qualité des services offerts par BAnQ à ses usagers.

Ces usagers, ce sont les Québécoises et les Québécois sur tout le territoire national, à qui nous souhaitons offrir une société plus juste, plus équitable et plus savante, en renforçant le niveau de littératie de la population, en concentrant nos efforts sur les groupes où les besoins sont les plus pressants. Ces usagers, ce sont les ministères et organismes du gouvernement du Québec, auprès de qui nous souhaitons remplir de manière plus proactive notre rôle de gardiens de la mémoire de l'État, fonction qui est à la base de toute société démocratique. Ces usagers, ce sont aussi les écoles et le milieu de l'enseignement, avec qui nous souhaitons contribuer à la réussite éducative en permettant aux jeunes Québécois d'ancrer leurs apprentissages dans l'histoire et la culture du Québec.

L'autre importante préoccupation exprimée dans ce nouveau plan stratégique est la transformation numérique de BAnQ. À l'heure où les internautes se comptent par milliards, où les jeunes générations découvrent le monde par l'intermédiaire d'un écran, où les géants du Web ont une emprise grandissante sur l'information qui alimente nos réflexions et sur les créations qui habitent nos esprits, les institutions culturelles doivent prendre part à ce rendez-vous crucial. En tant que grande maison de savoir et de mémoire, il est de notre devoir d'occuper cet espace numérique, afin de garantir la place des institutions québécoises dans le vaste univers du savoir.

En 2018-2019, cette occupation de l'espace numérique s'est faite à la fois dans la continuité et dans le changement. Continuité, si l'on pense notamment à des programmes comme la collecte de sites Web québécois, dont on soulignait les 10 ans en mars dernier. Continuité également, si l'on pense à l'augmentation,

Le regard sur ce qui a été accompli me conforte dans mon idée qu'il faut, pour l'avenir, viser l'excellent et l'exceptionnel dans nos prestations de services à nos deux grandes clientèles : les citoyens et l'État du Québec.

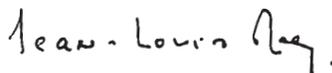
ininterrompue dans les dernières années, de l'utilisation de nos ressources numériques. Les 7,1 millions de visites qu'a reçues notre portail en 2018-2019 et la hausse de plus de 40 % de la fréquentation de BAnQ numérique en 2018 ne sont que quelques-uns des chiffres qui illustrent que les Québécois continuent de trouver des réponses à leurs besoins grâce aux richesses que nous mettons à leur disposition, où qu'ils soient dans le monde.

D'un autre côté, 2018-2019 aura également été une année de changement sur le plan numérique. L'année a commencé par la mise en ligne d'un nouveau catalogue, outil moderne permettant de découvrir l'ensemble des collections de la Bibliothèque nationale et de la Grande Bibliothèque, et s'est terminée avec la réalisation, par une firme de consultation externe, d'un diagnostic sur notre environnement numérique. Au moment où j'écris ces mots, nous avons déjà commencé à y donner suite en créant une Direction de la stratégie numérique, premier jalon

d'un réaménagement complet de notre portail Web. Nous œuvrons pour que BAnQ soit une référence mondiale en matière de présence en ligne. En phase avec l'un des grands objectifs définis dans notre plan stratégique, nous améliorerons significativement l'expérience numérique de ceux pour qui nous existons, les citoyens.

Fort de l'appui de la Fondation de BAnQ, qui encore une fois cette année a tenu une soirée-bénéfice hautement fructueuse, de l'aide de nos Amis, et du travail assidu de nos équipes, je suis confiant que nous atteindrons ces objectifs ambitieux, et que nos usagers seront au rendez-vous pour l'apprécier.

Le regard sur ce qui a été accompli me conforte dans mon idée qu'il faut, pour l'avenir, viser l'excellent et l'exceptionnel dans nos prestations de services à nos deux grandes clientèles : les citoyens et l'État du Québec. Par son expertise, ses riches collections, son offre de service qui n'a pas d'équivalent, par les missions qui lui sont confiées, nous croyons que BAnQ doit servir de levier à l'immense potentiel que recèlent toutes les sphères de la société québécoise, et contribuer ainsi à donner aux générations futures le Québec qu'elles méritent.



Jean-Louis Roy

Président-directeur général

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

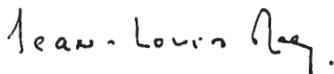
Montréal, le 30 juillet 2019

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel d'activités 2018-2019 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, sur la foi de données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

BAnQ EN BREF

Au sujet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), c'est à la fois une bibliothèque nationale, des archives nationales, une bibliothèque publique – la plus fréquentée de l'espace francophone – et une bibliothèque virtuelle accessible dans le monde entier.

BAnQ offre :

- 2,9 millions de livres imprimés
- 390 000 livres numériques
- 67 kilomètres de documents d'archives textuels
- 16 millions de documents graphiques
- 17,6 millions de fichiers des collections patrimoniales en ligne

Par année, BAnQ, c'est aussi :

- 2,2 millions de visites dans ses édifices
- 7,1 millions de visites virtuelles sur son portail
- 5,8 millions d'emprunts de documents
- 273 000 demandes de référence

Des archives fascinantes

Conformément à sa mission archivistique, BAnQ assure la conservation d'archives publiques et privées et en facilite l'accès partout au Québec. Elle encadre, soutient et conseille en outre les organismes publics dans la gestion de leurs documents.

BAnQ assume cette mission grâce à 10 centres répartis sur le territoire du Québec et ouverts à tous les citoyens. Il s'agit d'un maillage régional bien établi qui encourage la conservation des archives dans leur milieu d'origine afin qu'elles soient mieux connues et mieux utilisées. BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke, BAnQ Trois-Rivières et BAnQ Vieux-Montréal accueillent ainsi chaque année des dizaines de milliers de chercheurs dans leurs salles de consultation.

Des collections patrimoniales exceptionnelles

BAnQ préserve les collections patrimoniales, constituées de tous les documents publiés au Québec ainsi que de tous les documents publiés à l'extérieur du Québec dont l'auteur ou le sujet sont liés au Québec, de documents étrangers à valeur patrimoniale et, enfin, de collections qui présentent un intérêt culturel pour le Québec. Ce patrimoine exceptionnel est réparti entre la Grande Bibliothèque, notamment à la Collection nationale, et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie.

La Grande Bibliothèque, un lieu d'exploration et de découverte pour tous

À la Grande Bibliothèque, BAnQ propose à tous les Québécois une grande diversité de documents à emprunter ou à consulter, soit des livres, des revues, des journaux, des films, de la musique, des cartes géographiques, etc. De plus, la Grande Bibliothèque constitue la bibliothèque centrale des Montréalais et des Bibliothèques de Montréal.

De riches collections numériques et des services à distance, partout et en tout temps

BAnQ, qui a le mandat de servir la population québécoise et de faire rayonner l'héritage documentaire québécois partout dans le monde, offre à distance une partie de ses services et de ses collections. Le portail Internet de BAnQ (banq.qc.ca) ouvre ainsi une fenêtre sur des millions de documents en ligne.

Parmi les services accessibles à distance pour l'ensemble du public, soulignons l'offre par les bibliothécaires et les archivistes de BAnQ d'un service de référence et d'aide à la recherche par téléphone et par courriel. Quant aux personnes atteintes d'une déficience perceptuelle, elles peuvent profiter d'un service gratuit de livraison à domicile de livres en braille et de livres sonores.

Une programmation culturelle inspirante

BAnQ présente chaque année à la Grande Bibliothèque et ailleurs au Québec de très nombreuses manifestations culturelles à l'intention des adultes et des jeunes. Expositions, conférences, ateliers, séances de jeux, causeries, heure du conte en français et en d'autres langues, spectacles... le choix est grand !

BAnQ Saint-Sulpice, un projet majeur en route

Le 31 janvier 2016, BAnQ s'est vu confier, par le ministère de la Culture et des Communications et par la Ville de Montréal, le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice.

Le projet vise à redonner à la bibliothèque Saint-Sulpice ses lettres de noblesse ainsi que sa fonction originale de transmission des connaissances sous une forme renouvelée, tout en respectant son caractère patrimonial exceptionnel, grâce à un projet structuré selon trois axes complémentaires :

- un laboratoire d'innovation et de création s'adressant à tous, articulé autour de fonctions de types médialab et Fab Lab favorisant l'expérimentation, la collaboration et le partage de connaissances par le biais des médias numériques et des nouvelles technologies ;
- un espace bibliothéconomique, ludique et de travail spécifiquement destiné aux adolescents dans lequel ces derniers auront la possibilité de faire des découvertes, de socialiser et de s'initier à de nouvelles technologies grâce à des équipements de pointe leur permettant de réaliser des projets, souvent de nature collaborative ;
- un espace consacré à l'accessibilité, à l'inclusion et à la cohabitation des publics ayant des besoins spécifiques.

MISSION, VISION, VALEURS ET PUBLICS

Notre mission

BAnQ rassemble, traite, conserve et met en valeur le patrimoine documentaire québécois et une vaste collection universelle au bénéfice des générations présentes et futures. Elle fournit également les services d'une bibliothèque publique d'envergure à toute la population du Québec. Grâce au professionnalisme de son personnel, à ses collections, à ses activités, à ses lieux physiques répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à sa présence dans l'univers virtuel, cette institution de mémoire et de savoir offre aux citoyens un accès démocratique à la culture et à la connaissance.

Notre vision

Au tournant des années 2020, BAnQ sera l'institution d'avant-garde et de référence vouée à l'enrichissement du savoir et de la culture de tous les Québécois. Ce faisant, elle contribuera à l'épanouissement culturel, social et économique de tous les Québécois, et sera un lieu de vie citoyen incontournable où se conjugueront de façon dynamique les espaces physiques et virtuels.

Nos valeurs

Les valeurs adoptées par BAnQ sont :

Innovation : Nous sommes un carrefour dynamique d'échanges et de rencontres qui favorise l'émulation et l'émergence d'idées novatrices. En proposant des initiatives et des manières de travailler inspirantes, et en reconnaissant le caractère évolutif du processus créatif, nous devenons une institution qui invite à « penser autrement ».

Excellence : Nous cherchons à améliorer en continu la qualité de nos services afin de jouer un rôle de premier plan dans le domaine culturel au Québec et d'être des leaders dans nos domaines d'expertise.

Ouverture : Nous sommes animés par un esprit de dialogue et de partage avec nos usagers, avec nos collègues et avec nos partenaires. Catalyseur d'idées offrant un accès démocratique à la culture et au savoir, notre institution est à l'écoute des besoins de tous et est ouverte au changement.

Fierté : Nous sommes heureux de travailler pour une institution culturelle d'envergure et de contribuer à l'essor d'une société de mémoire et de savoir. Nous croyons à l'importance de notre mission et nous mettons au service de la population notre dévouement à la protection et à la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois ainsi que notre engagement à la promotion de la culture et de la lecture.

Respect : Nous nous engageons à agir de manière professionnelle, intègre et exemplaire afin de maintenir un lien de confiance dans nos rapports avec nos usagers, nos partenaires et nos collègues. Nos gestes et nos actions sont empreints de courtoisie et de civisme, dans le respect et la reconnaissance de la diversité des opinions et des valeurs de tous.

Nos publics

L'offre générale de services de BAnQ s'adresse à tous les citoyens du Québec, et ce, sur l'ensemble du territoire. Cette offre territoriale est rendue possible grâce aux centres répartis dans différentes régions administratives du Québec ainsi qu'aux services fournis à distance. Elle découle aussi de l'amélioration et de l'augmentation constantes des ressources numériques et des services disponibles sur le portail Internet de l'institution et dans sa plateforme BAnQ numérique.

En conformité avec sa mission de fournir un accès démocratique à la culture et à la connaissance, certains services de BAnQ sont plus spécialisés et s'adressent à des publics ciblés, notamment les adolescents, les gens d'affaires, les nouveaux arrivants, les membres des communautés culturelles et les personnes atteintes de déficiences perceptuelles ou autres. Par exemple, des services adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap leur sont offerts gratuitement, dont le Service québécois du livre adapté. BAnQ a aussi conçu des moyens de formation en ligne destinés aux communautés autochtones afin de leur faciliter la consultation de son portail et de ses outils de recherche. Les nouveaux arrivants trouvent également à la Grande Bibliothèque et sur le portail de BAnQ un ensemble de ressources destinées à faciliter l'intégration à leur société d'accueil, notamment des collections développées à leur intention et un laboratoire de langues.

Par ailleurs, la Grande Bibliothèque offre dorénavant un guichet Services Québec. Grâce à ce guichet multiservices, les citoyens ont un accès simplifié aux renseignements sur les programmes et les services du gouvernement du Québec. Enfin, le Carrefour Affaires offre de nombreuses ressources et un service de référence spécialisée apte à guider l'utilisateur dans sa recherche d'information concernant le domaine des affaires.

BAnQ offre également des services spécialisés au milieu de l'éducation ainsi qu'aux milieux documentaires et de la recherche.

LE CONSEIL DE DIRECTION

au 31 mars 2019

Jean-Louis Roy

Président-directeur général

Danielle Chagnon

Directrice générale de la Grande Bibliothèque

Maureen Clapperton

Directrice générale de la Bibliothèque nationale

Hélène Laverdure

Conservatrice et directrice générale des Archives nationales

Pierre Marineau

Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications

Anne Milot

Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques et de la commercialisation

Lise Morin

Directrice générale des ressources humaines et de l'administration

Geneviève Rossier

Directrice des communications, de la programmation et de l'éducation

LA FONDATION DE BAnQ

La Fondation de BAnQ a le mandat de soutenir le développement et le rayonnement de BAnQ en recueillant des fonds destinés à la réalisation de ses missions en tant que haut lieu de culture, de savoir et de préservation du patrimoine québécois. La Fondation s'investit également dans la création de programmes favorisant l'accès à la culture pour tous.

L'année 2018-2019 a permis à la Fondation de poursuivre la consolidation de ses actions et de son soutien à BAnQ pour les différents projets en cours, dont l'Heure du conte TD, la Serre ou encore le Programme de soutien à la recherche.

La Fondation a aussi consacré beaucoup d'énergie à déployer sa campagne majeure de financement pour BAnQ Saint-Sulpice. Cette campagne sera officiellement lancée à l'automne 2019.

De plus, la Fondation a poursuivi ses efforts de rayonnement et le développement de sa notoriété auprès de la communauté d'affaires et des grands donateurs, notamment par la réalisation de sa troisième soirée-bénéfice, *À nous la glace!*. Cette année encore, grâce à un travail de concertation avec les différentes unités administratives de BAnQ, cette soirée a connu un franc succès. Ce fut également l'occasion de poursuivre la collaboration entre la Fondation et l'association Les Amis de BAnQ qui, par l'action bénévole de plusieurs de ses membres, a grandement contribué au succès de la soirée, entre autres en offrant aux invités une visite particulière de l'exposition *À nous la glace! – L'ADN du hockey amateur*.

Au chapitre de la gouvernance, le conseil a accueilli un nouveau membre à l'automne 2018. Gaétan Desroches, chef de la direction de la Coop fédérée, a été nommé président du conseil d'administration.

La Fondation de BAnQ a maintenu ses efforts de sollicitation et de saine gouvernance afin d'atteindre ses objectifs et ceux de BAnQ dans un souci constant d'offrir des programmes pertinents et des activités de qualité au plus grand nombre.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 mars 2019

Président

Gaétan Desroches

Chef de la direction
Coop fédérée

Vice-président

Yann Langlais-Plante

Conseiller, communications
stratégiques et affaires publiques
Caisse de dépôt et placement du Québec

Trésorier

Christian Jetté

Président
Édition, secteur Livres Québecor

Secrétaire

Claude Brunet

Avocat

Administrateurs

Pierre T. Allard

Associé, avocat
BCF Avocats d'affaires

Benoit Clermont

Président, fondateur
Productions Déferlantes

Christiane Beaulieu

Conseillère spéciale
TACT intelligence-conseil

Anne-Marie Hallé

Conseillère, communications,
affaires publiques et gouvernementales
– Canada
Énergie Valero Inc.

Marie-Hélène Jetté

Associée
Langlois Avocats

Alain Robichaud

Associé
PricewaterhouseCoopers

Observateurs

Jean-Louis Roy

Président-directeur général
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Anne-Catherine Rioux

Directrice générale
Fondation de BAnQ

L'ASSOCIATION LES AMIS DE BAnQ

L'association Les Amis de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ABAnQ) a pour mission principale de soutenir les activités de l'institution et de contribuer à son rayonnement. Elle peut compter sur une équipe dévouée et qualifiée de bénévoles pour gérer ses activités.

Les sources de financement, soit le Marché aux livres annuel ainsi que les frais d'adhésion, permettent à l'Association de subvenir à ses dépenses ainsi que de verser une partie des revenus à la Fondation de BAnQ. À la suite des campagnes de cette année, 15 700 \$ ont été remis à la Fondation pour financer des projets éducatifs. Les Amis n'ont pu, comme les années passées, remettre les recettes des petits marchés des Amis à la Fondation pour la restauration de documents patrimoniaux dans le cadre du projet *Adoptez un livre!*, puisque l'arrivée de la Boutique de BAnQ a mis fin à cette activité de financement.

L'année 2018-2019 a permis de concrétiser un programme d'accueil des nouveaux membres de l'association. Établir une connaissance réciproque association-membres afin de nouer des liens solides de collaboration et bien faire comprendre le rôle d'ambassadeur des Amis auprès de BAnQ constituent les principaux objectifs des rencontres d'accueil. Une présentation de Jean-Louis Roy, pdg de BAnQ, et une visite des coulisses de la Grande Bibliothèque ont consolidé les liens ABAnQ-BAnQ. Les membres démontrent un intérêt accru pour les projets de collaboration avec BAnQ : les Journées de la culture, FrancoKaraïbes, la Nuit blanche et le projet de conception participative dans le Jardin d'art de BAnQ en sont quelques exemples.

Les Amis de BAnQ animent des ateliers de conversation française qui offrent aux nouveaux arrivants la possibilité d'améliorer leur français en bénéficiant d'un encadrement attentif et stimulant. De plus, la présence d'animateurs bénévoles dans la salle d'exposition de la Grande Bibliothèque pour les expositions *Éclats de mémoire – Quand l'art retravaille le passé* et *À nous la glace! – L'ADN du hockey amateur* a permis cette année d'augmenter la qualité de l'expérience du visiteur. Enfin, pour une deuxième année, des bénévoles ont participé à l'activité de médiation sociale *BAnQ aux Jardins Gamelin*.

En 2018, un nouvel atelier a permis d'explorer les archives et les collections patrimoniales de BAnQ : *Fragments biographiques et histoire sociétale*. Cette activité s'est ajoutée aux autres destinées aux membres, soit deux clubs de lecture, un sur la littérature, l'autre sur l'histoire, et un atelier d'écriture.

Les membres des Amis constituent un groupe passionné aux savoirs multiples qui désirent les partager entre eux et avec le public.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 mars 2019

Présidente

Lucie René

Vice-présidente

Dominique Paul

Secrétaire

Christophe Conea

Trésorière

Françoise Laramée

Administrateurs

Martine Gagné

Normand Lapointe

Marilyne Marcoux

Danièle Noël

Membre du personnel de BAnQ invité

Geneviève Rossier

Directrice

Direction des communications,
de la programmation et de l'éducation

Représentante des Amis de la Bibliothèque de Montréal

Lise Deslauriers

Administratrice

FAITS SAILLANTS

Avril

15

Diffusion à l'émission *Découverte* (ICI Radio-Canada Télé) d'un reportage sur l'acquisition par BANQ d'une carte manuscrite du fleuve Saint-Laurent datant du XVIII^e siècle, et sur la recherche minutieuse de l'identité de son auteur par les cartographes de l'institution. Celui-ci, Jacques-Nicolas Bellin, est un cartographe français qui a produit plusieurs cartes de la Nouvelle-France.



Photo : ICI Radio-Canada

Les cartographes Jean-François Palomino et Alban Berson pendant le tournage de *Découverte*.

17

Lancement d'une collection de disques vinyles pour l'emprunt afin de répondre à l'engouement de nombreux mélomanes et amateurs de musique. Plus de 850 microsillons sont disponibles. On y trouve une grande variété de styles musicaux : jazz, blues, hip hop, rock, musique populaire francophone et anglophone, ainsi que plusieurs œuvres d'artistes québécois contemporains.



Photo : Jean Corbeil

Le DJ et mélomane Claude Rajotte devant la collection de disques vinyles de la Grande Bibliothèque.

30

Déploiement du nouveau catalogue de BANQ sur son portail Web. Celui-ci comporte nombre de nouvelles fonctionnalités, dont l'adaptabilité aux différents écrans, un dossier d'abonné plus convivial, des options de recherche améliorées et des descriptions de documents plus complètes.



Mai

16

Nomination de Jean-Louis Roy à la tête de BANQ. Le nouveau pdg entre en fonction le 4 juin.



Photo : Valérien Mazataud

Le président-directeur général de BANQ, Jean-Louis Roy, dans la Grande Bibliothèque.

Juin

9

Participation de BANQ à la Journée internationale des archives, sur le thème « Libérez le cyberarchiviste en vous ». Grâce aux activités proposées dans les centres d'archives de BANQ et en ligne – initiation aux fonctionnalités de Wikimedia Commons et de Wikisource, conférences,

expositions de documents d'archives, identification et numérisation de photographies, transcription de documents, etc. –, les citoyens appivoisent le travail archivistique et contribuent à faire rayonner le patrimoine québécois.

Août

10

Acquisition du fonds d'archives Joseph-Adélarde Bernier, constitué de trois documents créés entre 1908 et 1910 : deux carnets manuscrits où il exprime ses pensées et décrit la vie de marin, l'apprentissage de la navigation et la découverte de nombreux ports étrangers, ainsi qu'un cahier d'aquarelles et de dessins représentant des maisons et différents lieux de la Côte-du-Sud, sa région d'origine.

Du 24 au 30

Participation de la directrice générale de la Grande Bibliothèque, Danielle Chagnon, au 84^e congrès de l'International Federation of Library Associations (IFLA) à Kuala Lumpur, en Malaisie, sur le thème « Transformer les bibliothèques, transformer les sociétés, atteindre les personnes difficiles à atteindre ». Le congrès de l'IFLA rassemble chaque année des associations



Danielle Chagnon, directrice générale de la Grande Bibliothèque, et Guy Berthiaume, bibliothécaire et archiviste du Canada et ex-pdg de BAnQ, au congrès de l'IFLA.

de bibliothécaires tant nationales qu'internationales ainsi que des congressistes des secteurs public et privé de plus de 140 pays.

Septembre

4



Photo : Pierre-Luc Décarie

Ouverture à la Grande Bibliothèque de la Serre, un espace destiné à l'apprentissage sous toutes ses formes. On y offre entre autres des ateliers d'initiation, des causeries, des activités d'exploration, de l'accompagnement personnalisé pour découvrir les ressources numériques de BAnQ ou développer ses compétences technologiques.

7

Enrichissement de la Ligne du temps du Québec, un outil de valorisation numérique des collections de BAnQ, par l'ajout de 50 capsules d'information portant sur la Nouvelle-France. Des sources précieuses et originales pour l'enseignement de l'histoire à numerique.banq.qc.ca/ligne-du-temps.

Photo : Michel Legendre

Octobre

2

Début de la première résidence d'auteur sur mesure offerte en collaboration par BAnQ et le Centre des auteurs dramatiques (CEAD) aux auteurs du Québec. Ce projet a permis d'accueillir la dramaturge Marie-Claude Verdier à BAnQ Vieux-Montréal pendant quatre mois. Pour réaliser son projet d'écriture, M^{me} Verdier a pu profiter d'un accès privilégié aux archives conservées par BAnQ ainsi que de l'aide des archivistes de l'institution.



La dramaturge Marie-Claude Verdier dans la salle de lecture de BAnQ Vieux-Montréal.

Photo : Marie-Claude Verdier

9

Ouverture de la Boutique de BAnQ dans le hall de la Grande Bibliothèque. On peut s'y procurer une foule d'objets à prix abordable inspirés des collections patrimoniales de l'institution.



13



Photo : Michel Legendre

Ouverture à l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque de la Hutte, un laboratoire de création destiné aux 13 ans et moins. Entre amis ou avec leurs parents, les jeunes peuvent y donner vie à des projets créatifs – bricolage, couture, robotique, codage, etc. – grâce aux outils mis à leur disposition.

La blogueuse Lolitta Dandoy, le pdg de BAnQ, Jean-Louis Roy, le designer Jean-Claude Poitras et le spécialiste de la mode Stéphane Le Duc entourés d'employés de BAnQ au lancement de la Boutique.

22



Daniel Paradis, bibliothécaire à BANQ.

Présentation à la Grande Bibliothèque de la conférence Le RDA Toolkit repensé : ce qu'il faut savoir pour s'y préparer, organisée par le RDA Steering Committee et BANQ. Près de 200 personnes de différents milieux documentaires y découvrent les grandes lignes du Projet 3R, une restructuration de la norme internationale de catalogage RDA (Ressources : Description et Accès) appliquée par les bibliothèques, les organismes du patrimoine culturel et la communauté du Web sémantique.

23

Publication du Guide d'initiatives de médiation numérique en bibliothèque, au Québec et ailleurs et de Livres et ressources numériques en bibliothèques publiques : quoi faire pour que ça marche!. Produits conjointement par BIBLIOPRESTO.CA et BANQ dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec, ces documents ont pour but de soutenir les bibliothèques publiques dans la diffusion de leurs ressources numériques.



24

Acquisition du fonds d'archives du poète et écrivain d'origine haïtienne Gérard Étienne, qui témoigne de sa vie en Haïti et des étapes de son intégration au Québec. Le fonds contient principalement de la correspondance et des manuscrits, dont des œuvres inédites, notamment l'une portant sur le nationalisme québécois et le manuscrit d'un ouvrage à paraître, « Le Bacoulou 2 ».

Photo : Michèle Legendre



Page du manuscrit « Vous n'êtes pas seul ». Détail.

Lancement de la série d'entretiens Les porte-voix, qui aborde de grandes questions d'actualité en profondeur. Animées par le journaliste Patrick Masbourian, qui discute avec ses invités, les trois premières soirées remportent un grand succès à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque.

Patrick Masbourian, animateur de la série Les porte-voix.



Photo : Caroline Bergeron

Dévoilement des noms des huit boursiers du concours 2018-2019 du Programme de soutien à la recherche lors d'une cérémonie en leur honneur à la Grande Bibliothèque.



Photo : Michel Legendre

Anne-Catherine Rioux, directrice de la Fondation de BANQ; Maureen Clapperton, directrice générale de la Bibliothèque nationale; Jean-Louis Roy, pdg de BANQ; Gaston Bellemare, président du CA de BANQ par intérim; Gaétan Desroches, président du CA de la Fondation de BANQ; Isabelle Crevier, agente de recherche, et une partie des boursiers.

Novembre Du 2 au 4



Le bibliothécaire Étienne Poulin-Goyer.

Tenue de la 4^e Foire numérique de BANQ à la Grande Bibliothèque. L'activité permet au public d'en connaître davantage sur les richesses numériques de BANQ. Les participants se font prendre en photo dans des cartes postales anciennes, participent au rallye numérique et fréquentent les minicauseries, les démonstrations personnalisées, ainsi que les Heures du conte numériques et autres activités jeunesse à la Hutte.



Photo : Michel Legendre

Danielle Chagnon, directrice générale de la Grande Bibliothèque, au colloque *Pour en finir avec les fausses nouvelles*.

9 et 10

Tenue à la Grande Bibliothèque du colloque *Pour en finir avec les fausses nouvelles*, organisé par la Chaire de recherche du Canada en éducation aux médias et droits humains de l'Université TÉLUQ, le Groupe de recherche en communication politique, le Centre d'études sur les médias et BAnQ. Le pdg de BAnQ, Jean-Louis Roy, prononce le mot d'ouverture. Danielle Chagnon, directrice générale de la Grande Bibliothèque, offre une présentation intitulée *C'est vrai ou pas? Votre bibliothèque vous le dira*.

Du 12 au 14

Tenue du 3^e Congrès des professionnels et professionnelles de l'information, sur le thème « Actrices et acteurs de changement ». Organisé par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation et la section de l'est du Canada de la Special Libraries Association, ce congrès rassemble à Montréal bibliothécaires, professionnels, spécialistes, techniciens et experts de l'information du Québec et d'ailleurs. Le pdg de BAnQ, Jean-Louis Roy, présente la conférence de clôture.

16

Ajout de 21 000 documents adaptés de BAnQ au catalogue de l'Accessible Book Consortium (ABC) dans le cadre du Service mondial d'échange de livres. Cette initiative permet la concrétisation du Traité de Marrakech, en favorisant le partage entre les organismes participants de documents destinés aux personnes ayant une déficience perceptuelle. La participation de BAnQ au Service mondial d'échange de livres de l'ABC donne une visibilité internationale aux publications québécoises et permet à BAnQ d'enrichir sa collection de livres adaptés.

Acquisition du fonds d'archives Pierre Laporte, qui porte principalement sur la carrière de celui-ci comme ministre et député du Parti libéral du Québec et sur son décès tragique à la suite de son enlèvement par la cellule Chénier du Front de libération du Québec pendant la crise d'Octobre 1970.



Photo : Harvey Mejo

Pierre Laporte. BAnQ Vieux-Montréal, fonds Pierre Laporte.

Du 17 au 24

Participation de BAnQ à la Semaine nationale de la généalogie dans huit centres d'archives de BAnQ. Près de 300 personnes profitent de diverses activités, visites et conférences dans leur centre régional.

21

Diffusion de la première capsule Web *Ça date pas d'hier* sur ICI Radio-Canada Québec. Cette collaboration permet à BAnQ de mettre en valeur des documents patrimoniaux issus de ses collections en lien avec l'actualité et l'histoire.



23

Tenue de *Pour une histoire des femmes bibliothécaires au Québec*, seconde édition du colloque sur l'histoire de la lecture publique et des bibliothèques au Québec, qui a pour but de faire connaître l'apport des femmes dans ce milieu. Jean-Louis Roy, pdg de BAnQ, prononce l'allocution d'ouverture et mène un entretien avec Lise Bissonnette, écrivaine, journaliste et ex-pdg de BAnQ.

24 et 25

Participation de BAnQ à la grande foire d'art imprimé *Expozine*, pour une 12^e année consécutive. Cet événement singulier et incontournable du milieu des petits éditeurs rassemble plus de 300 éditeurs, auteurs, artistes et collectifs littéraires. Chaque année, la foire est l'occasion pour BAnQ de mieux faire connaître le dépôt légal aux auteurs, artistes et éditeurs ainsi qu'au public, qui fréquente l'événement en grand nombre.

25



Discours du pdg de BANQ, Jean-Louis Roy, lors de la séance d'ouverture de la conférence du Conseil international des archives qui se tenait pour la première fois en terre africaine, au Cameroun, auquel participait également Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale des Archives nationales.

29

Acquisition du fonds d'archives Lise Watier, qui porte sur la vie personnelle, professionnelle et sociale de la femme d'affaires. Le fonds témoigne notamment de ses débuts dans le monde de la beauté – de l'ouverture, en 1968, du premier Institut Charme et Beauté Lise Watier Inc. [devenu l'Institut Lise Watier] jusqu'au lancement officiel de la femme d'affaires dans le monde des cosmétiques dès 1972.



Couverture du dépliant de la première collection cosmétique de la compagnie Lise Watier [...], 1972. BANQ Vieux-Montréal, Fonds Lise Watier. Photographe inconnu.



Le pdg de BANQ, Jean-Louis Roy, entouré de participants au vernissage de l'exposition *À nous la glace – L'ADN du hockey amateur*.

Photo : Michel Legendre

Décembre

5

Ouverture de l'exposition *À nous la glace! – L'ADN du hockey amateur* à la Grande Bibliothèque. Conceptualisée et réalisée par l'équipe de BANQ, cette exposition célèbre le lien unique des Québécois avec un sport ancré dans l'identité nationale et dans le quotidien de nombreuses familles.

10

Publication du numéro 103 d'*À rayons ouverts – Chroniques de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, qui contient un riche dossier consacré au rapport Rioux et à l'enseignement des arts au Québec. Ce dossier a été réalisé en collaboration



avec l'Université du Québec à Montréal dans le cadre des célébrations entourant les 50 ans du rapport.

Obtention d'un soutien financier de la Stratégie de numérisation du patrimoine documentaire, qui relève de Bibliothèque et Archives Canada, pour la numérisation par BANQ d'un corpus de 146 documents rédigés en différentes langues autochtones et publiés entre 1556 et 1900. Cet ensemble documentaire est inscrit au Registre de la Mémoire du monde du Canada de la Commission canadienne de l'UNESCO depuis mars 2018.

11

Annnonce du lauréat de la deuxième bourse de séjour de recherche au Eccles Centre de la British Library. Jean-François Palomino, coordonnateur de la diffusion des collections patrimoniales, obtient la prestigieuse bourse offerte aux membres du personnel de BANQ depuis 2016.

17

Première visite à la Grande Bibliothèque de la nouvelle ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, Nathalie Roy, pour une séance de travail avec le pdg de BANQ, Jean-Louis Roy.



Photo : Michel Legendre

La ministre de la Culture et des Communications du Québec, Nathalie Roy, entourée de Gaston Bellemare, président du conseil d'administration de BANQ par intérim, et de Jean-Louis Roy, pdg de BANQ.

19

Inauguration d'une nouvelle œuvre d'art à BANQ Québec. Celle-ci est suivie de l'inauguration d'une autre œuvre, à BANQ Vieux-Montréal, le 31 janvier 2019. Le soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la Fondation de BANQ a permis la réalisation de ces œuvres originales permanentes qui soulignent la richesse des fonds d'archives d'architectes conservés par BANQ. L'œuvre de Québec est d'Olivier Vallerand et Louis Routhier; celle de Montréal, de Guy Laramée.



Photo : Kedi



Un moment dans la classe de francisation à la Grande Bibliothèque.

Janvier

8

Lancement d'un projet pilote : du lundi au vendredi, la Grande Bibliothèque accueille une classe d'adultes en francisation du Centre Lartigue de la Commission scolaire de Montréal. Ce projet d'une durée de six mois permet de tester une méthode d'accompagnement qui lie l'apprentissage de la langue et l'immersion dans la culture. L'enseignement de la langue est assuré par des enseignants de la CSDM, et BANQ se charge de la médiation culturelle.

Février

13

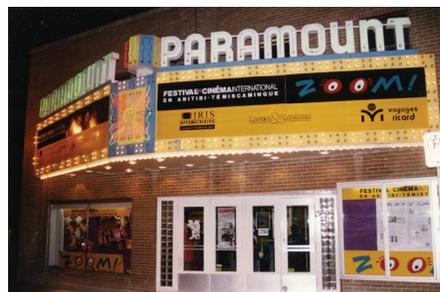


Photo : Pierre-Luc Décarie

Acquisition à BANQ Rouyn-Noranda du fonds Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue. Ce fonds d'archives

dresse un portrait complet de toutes les éditions du Festival de 1982 à 2015 et comprend environ 30 mètres de documents textuels et environ 10 000 photographies. Il témoigne de l'histoire du cinéma en Abitibi-Témiscamingue, au Québec et dans le monde.

14

Présentation de l'émission radiophonique *Gravel le matin* (ICI Première) devant public en direct du hall de la Grande Bibliothèque.



24

Diffusion d'un premier article, grâce à un partenariat entre BANQ et le site Web du *Journal de Québec*, pour mettre en lumière, toutes les six semaines pendant environ un an, les documents d'archives conservés par BANQ. En date du 28 février, le premier article avait été visionné 48 000 fois et partagé plus de 4 800 fois!

Gaston Bellemare, président du conseil d'administration de BANQ par intérim; Sébastien Proulx, député de Jean-Talon; Anne-Marie Jean, présidente-directrice générale du Conseil des arts et des lettres du Québec; Olivier Vallerand, artiste; Anne-Catherine Rioux, directrice générale de la Fondation de BANQ; Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale des Archives nationales de BANQ, lors de l'inauguration d'une œuvre d'art à BANQ Québec.

Photo : Michel Legendre



L'artiste José Luis Torres et le pdg Jean-Louis Roy au dévoilement de l'installation *Tout est possible* à l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque.

27

Dévoilement de l'installation *Tout est possible* à l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque. Créée par l'artiste José Luis Torres, cette œuvre colorée et interactive a pour but de rappeler que, dans une bibliothèque et dans les livres, tout est bel et bien possible.

Mars

2

Accueil de plus de 2000 participants aux activités offertes dans le cadre de la Nuit blanche 2019 à la Grande Bibliothèque, dans une ambiance unique. L'Espace Jeunes accueille les enfants jusqu'à 22 h et la fête obtient un franc succès.



Des participants à la *Bibliothèque vivante* lors de la Nuit blanche.

3

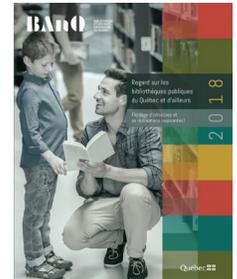
Lancement d'une collection de jeux de société disponibles pour le prêt sur place, à la section Arts et littérature de la Grande Bibliothèque. Une cinquantaine de jeux de société, y compris des jeux adaptés, ainsi que des aires de jeu sont mis à la disposition des abonnés de BANQ.

15

Dixième anniversaire de la collecte de sites Web québécois par BANQ. À ce jour, plus de 12 500 collectes ont été effectuées et les sites de plus de 1200 organismes sont maintenant disponibles sur une interface qui rassemble plus de 125 792 070 documents occupant 31 téraoctets d'espace sur les serveurs de BANQ. Ce travail a été rendu possible entre autres grâce au Plan culturel numérique du Québec.

22

Tenue de la 11^e Journée professionnelle de BANQ, sur le thème « L'usage de la bibliothèque : une expérience globale ». Plus de 300 personnes y prennent part, sur place ou en ligne. Des spécialistes de l'expérience utilisateur du Québec, de l'Alberta et de la France mettent en lumière l'importance des usagers dans la création et l'amélioration des services, et des bibliothèques québécoises présentent des initiatives qu'elles ont mises sur pied pour améliorer la satisfaction des usagers.



25

Publication par BANQ de *Regard sur les bibliothèques publiques du Québec et d'ailleurs - Florilège d'initiatives et de réalisations inspirantes*, qui offre une sélection d'initiatives et d'événements mis en œuvre en 2018. L'objectif : partager de l'information pouvant alimenter le travail du personnel des bibliothèques et lui permettre de développer des services innovants, tout en contribuant au rayonnement des bibliothèques publiques et à la reconnaissance de leur influence dans leurs communautés.

Tenue de la 3^e soirée-bénéfice de la série *Mémoires* de la Fondation de BANQ, *À nous la glace!*, qui permet de recueillir 152 000 \$.



Photo : Michel Legendre

Gaétan Desroches, président du CA de la Fondation de BANQ, Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, Jean-Louis Roy, pdg de BANQ, Anne-Catherine Rioux, directrice générale de la Fondation de BANQ, et Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor, lors de la 3^e soirée-bénéfice de la Fondation de BANQ.

27

Lancement de *Rappels.ca*, un nouveau répertoire des productions théâtrales en ligne. La première phase de ce site créé par Théâtres associés (T.A.I.), en partenariat avec la Théâtrothèque de l'Université de Montréal et BANQ, offrira de l'information détaillée et interactive sur quelque 2700 productions théâtrales de 400 compagnies présentées entre 1948 et 2018 sur les scènes des compagnies membres de T.A.I.

RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019

Avec l'accord du ministère de la Culture et des Communications, le Plan stratégique 2016-2018 de BANQ¹ a été prolongé jusqu'au 31 mars 2019. Les résultats présentés dans les pages suivantes sont liés aux cibles 2018-2019 adoptées par le conseil d'administration.

Légende :

- : non applicable

ENJEU 1	LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE ET DU SAVOIR
ORIENTATION 1	OFFRIR UN LIEU DE VIE CITOYEN PARTICIPANT À L'ENRICHISSEMENT ET À L'ÉPANOUISSEMENT CULTUREL, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES QUÉBÉCOIS

OBJECTIF 1 AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES USAGERS

Indicateurs	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Nombre d'entrées dans les aires publiques	2 400 000	2 224 863	2 215 000	2 386 677	2 192 000	2 365 097
Taux de satisfaction des usagers quant aux activités et aux services offerts dans les aires publiques	-	-	80 % des usagers répondent « satisfait » ou mieux	92 %	-	-

La fréquentation des aires publiques de BANQ a diminué de près de 7 % en 2018-2019, après avoir connu une augmentation en 2016-2017 et en 2017-2018.

La Grande Bibliothèque a enregistré 2 166 734 visites cette année, comparativement à 2 319 559 visites l'an passé. Dans un contexte de compressions budgétaires, l'institution a été contrainte de réduire significativement ses acquisitions de ressources documentaires au cours des exercices 2017-2018 et 2018-2019, ce qui a entraîné la diminution de l'achalandage, mais également du prêt de documents et de l'abonnement aux services. Le problème d'insectes qui a touché l'édifice à l'été 2018 a probablement aussi contribué à cette baisse du nombre de visites.

Du côté des centres d'archives de BANQ, l'utilisation grandissante des ressources en ligne par les usagers, en particulier les généalogistes et les chercheurs, peut expliquer la baisse de la fréquentation sur place (54 658 entrées en 2018-2019, comparativement à 64 408 en 2017-2018).

À l'inverse, le nombre d'entrées est à la hausse à BANQ Rosemont-La Petite-Patrie, où l'on peut consulter les collections spéciales (affiches, cartes géographiques, cartes postales, estampes, livres anciens, etc.). Avec l'accueil de groupes scolaires pour des activités de formation et des visites éducatives, l'édifice a reçu 3471 visiteurs en 2018-2019, soit une augmentation de près de 30 % par rapport à 2017-2018.

OBJECTIF 2 DIVERSIFIER LES AIRES PUBLIQUES EN FONCTION DES USAGERS

Indicateur	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Types d'activités répondant aux besoins des futurs usagers de BANQ Saint-Sulpice	8 types d'activités pour le public adolescent	8	8	12	-	-
	4 types d'activités pour le grand public	4	7	1	-	-

1. Le Plan stratégique 2016-2018 de BANQ est disponible sur le portail de l'institution à l'adresse suivante : www.banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_info/plan_strategique/index.html.

ORIENTATION 2 ENRICHIR ET DIVERSIFIER LES CONTENUS NUMÉRIQUES ET FAVORISER L'ACCÈS À CEUX-CI**OBJECTIF 3 AUGMENTER L'ACCÈS AUX DOCUMENTS NUMÉRIQUES ET LEUR UTILISATION**

Indicateurs	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Nombre de consultations de documents numériques	-	18 410 844	13 750 000	17 129 831	13 608 000	16 686 982
Nombre d'emprunts de documents numériques	1 500 000	1 571 517	1 300 000	1 420 351	1 100 000	1 255 240

Dans un effort d'amélioration de son suivi statistique, BAnQ a entamé cette année le remplacement de l'outil de mesure des consultations de documents numériques patrimoniaux. En raison de ces travaux, une cible réaliste ne pouvait être déterminée pour 2018-2019.

ENJEU 2 LE RÔLE DE BAnQ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ**ORIENTATION 3 JOUER UN RÔLE D'INFLUENCE EN TANT QU'INSTITUTION DOCUMENTAIRE DE RÉFÉRENCE****OBJECTIF 4 AFFIRMER LE LEADERSHIP ET LA VISIBILITÉ DE BAnQ SUR LES PLANS RÉGIONAL ET NATIONAL, ET DANS LA FRANCOPHONIE**

Indicateurs	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Taux de satisfaction des usagers de la fonction-conseil	-	-	80 % des usagers répondent « satisfait » ou mieux	Archives nationales : 96 % Bibliothèque nationale : 96 %	-	Grande Bibliothèque : 98 %
Nombre d'interventions ayant pour but de partager l'expertise de BAnQ en bibliothéconomie et en archivistique	100	103	94	118	93	94
Nombre de documents et de notices d'autorité créées par BAnQ rendus disponibles sur des sites Internet d'institutions à vocation internationale et à caractère universel	7 350 documents	7 205	6 000	6 390	4 900	4 695
	375 000 notices d'autorité	377 995	370 000	371 022	365 000	365 177

ENJEU 3**L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION****ORIENTATION 4****ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DE L'INSTITUTION****OBJECTIF 5****BONIFIER ET VALORISER LES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU PERSONNEL**

Indicateurs	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Nombre d'employés ayant reçu des activités de formation	500	580	500	430	460	560
Nombre d'activités de reconnaissance	13	17	10	13	6	10

En 2018-2019, d'importantes cohortes d'employés ont été formées pour intervenir de façon sécuritaire auprès des clientèles difficiles et pour mieux comprendre la maladie mentale.

OBJECTIF 6**OPTIMISER LES PROCESSUS DE TRAVAIL EN LIEN AVEC LA PRESTATION DE SERVICES AUX USAGERS**

Indicateurs	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats	Cibles	Résultats
Temps consacré au traitement de certains documents en vue de les rendre accessibles aux usagers	Livres sonores adaptés					
	23 jours	18	75	26	-	-
	Remise en rayons des documents du niveau 4 de la Grande Bibliothèque [Musique et films]					
	3 jours	3	5	3	-	-
	Archives privées					
	-	-	124 jours	184	-	-
Temps d'attente des usagers à la Grande Bibliothèque pour procéder au renouvellement de leur abonnement	-	-	-	-	3 min	5 min 29 s

Des mesures d'optimisation ont permis, en trois ans, un gain de 122 jours pour les activités nécessaires à la mise à la disposition des usagers des livres sonores adaptés. Le temps de traitement de ces documents est passé de 140 jours en 2015-2016 à 26 jours en 2017-2018, puis à 18 jours en 2018-2019.

La remise en rayons des documents du niveau 4 de la Grande Bibliothèque [Musique et films] s'effectue maintenant en 3 jours, alors qu'elle nécessitait 7 jours en 2015-2016.

Quant au traitement des archives privées, les mesures d'optimisation envisagées n'ont pas suffisamment tenu compte de l'aspect subjectif caractérisant le travail de traitement archivistique (classement et description), et plus précisément de la complexité inhérente au traitement des fonds d'archives volumineux. Une réflexion est en cours par rapport à la mesure de la performance pouvant être retenue pour le traitement de ce type d'archives.

OBJECTIF 7		OPTIMISER LES TECHNOLOGIES DES SYSTÈMES D'INFORMATION				
Indicateur	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat
Taux de disponibilité des principaux systèmes informatiques	98,5 %	99,9 %	98,5 %	99,8 %	Mise en place des mesures	Mesures en place

OBJECTIF 8		AUGMENTER LA MARGE DE MANŒUVRE FINANCIÈRE				
Indicateur	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat
Montant des revenus autonomes	3 800 000 \$	3 722 193 \$	3 800 000 \$	3 643 225 \$	3 600 000 \$	3 457 015 \$

Les revenus provenant de la Boutique de BAnQ, ouverte seulement depuis octobre 2018, du stationnement de la Grande Bibliothèque et de la reproduction de documents contribuent à l'augmentation de la marge financière de BAnQ. BAnQ est ainsi en bonne voie d'atteindre la cible de 3 800 000 \$ de revenus autonomes.

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Déclaration de services aux citoyens

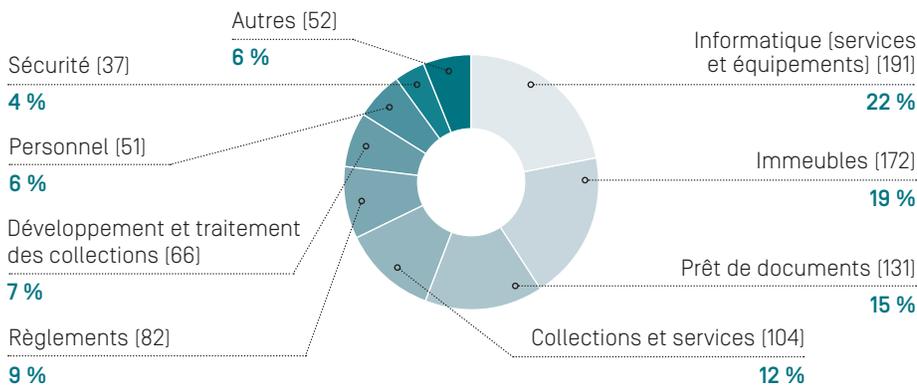
La réalisation des missions de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est encadrée par sa Déclaration de services aux citoyens. Celle-ci se trouve à l'annexe 2.

BAnQ traite rapidement et avec efficacité les plaintes qu'elle reçoit.

TABLEAU A – COMMENTAIRES ET PLAINTES DES USAGERS

	2018-2019	2017-2018
Commentaires	366	434
Plaintes	886	925
Total	1 252	1 359

GRAPHIQUE B – OBJETS DES PLAINTES POUR L'EXERCICE 2018-2019



Rapport d'activités du Protecteur des usagers de BAnQ

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du Protecteur des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). En vertu du Règlement sur le Protecteur des usagers de BAnQ¹, le Protecteur a pour fonction de recevoir et d'examiner toute plainte formulée par un usager de l'institution qui, après avoir épuisé tous les recours internes normaux à sa disposition, s'estime victime d'injustice ou de discrimination dans les services offerts par BAnQ. Il a aussi pour fonction de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre ses recommandations aux autorités compétentes, s'il y a lieu.

Le Protecteur des usagers de BAnQ a reçu six plaintes en 2018-2019.

Parmi celles-ci, quatre plaintes ont été réglées en vertu de la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de BAnQ¹ : deux plaintes ont fait l'objet de suivis et ont été réglées après suggestions aux usagers, alors que deux plaintes ont été rejetées sur examen sommaire. Ces plaintes avaient divers motifs :

- les règlements internes de l'institution [1] ;
- la contestation de frais liés à des documents endommagés lors de l'emprunt de ceux-ci [1] ;
- des difficultés d'emprunts de documents [2] ;

Les deux plaintes restantes traitaient de sujets ne nécessitant pas l'intervention du Protecteur des usagers, soit la sécurité informatique et le changement de version du catalogue des documents publiés. Jugeant qu'il s'agissait de sujets d'intérêt, le Protecteur a fait part des plaintes à la direction de l'institution, en informant les usagers de sa démarche.

1. Le Règlement sur le Protecteur des usagers de BAnQ et la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de BAnQ sont accessibles à banq.qc.ca.

Utilisation des ressources

Ressources informationnelles

TABLEAU C – DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2018-2019

Catégorie de coûts	Investissements prévus (en milliers de dollars)	Investissements réels (en milliers de dollars)	Dépenses prévues (en milliers de dollars)	Dépenses réelles (en milliers de dollars)
Activités d'encadrement	0	0	759,6	751,3
Activités de continuité ¹	2 838,9	3 569,0	4 466,9	4 925,8
Projets ²	3 460,9	1 991,4	0	0
Total	6 299,8	5 560,4	5 226,5	5 677,1

1. L'acquisition d'un système de stockage pour la Direction de la numérisation explique l'écart entre les investissements réels et les investissements prévus dans les activités de continuité. Les dépenses réelles ont été plus élevées que les dépenses prévues à cause de plusieurs études de faisabilité. Le coût de ces études est comptabilisé dans les dépenses réelles tel que prescrit depuis l'adoption de la Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

2. Certains projets sont retardés par manque de ressources internes spécialisées, ce qui explique l'écart entre les investissements prévus et les investissements réels.

TABLEAU D – LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2018-2019

Liste des projets	Avancement [%]	Commentaire
Refonte de Pistard	79	Le projet avance tel que prévu.
Mise à niveau des systèmes PortFolio – Pivotal – Mondo PC-InMedia ¹ [phase de planification]	90	Pourcentage d'avancement de la phase de planification.
BAnQ numérique [phase 2] ²	100	La phase 2 a été finalisée tel que prévu.
BAnQ numérique [phase 3] ²	15	Pourcentage d'avancement de la phase 3.
Remplacement du système de téléphonie	100	Le remplacement a été finalisé tel que prévu.
Programme de sécurité [surveillance, équipement, antivirus, etc.]	100	Le projet a été finalisé tel que prévu.
Mise à niveau et installation d'Oracle 12C	100	Le projet a été finalisé tel que prévu.
Remplacement du système de sauvegarde	100	Le remplacement a été finalisé tel que prévu.

1. Par souci d'optimisation des interventions nécessaires, la mise à niveau des trois systèmes est effectuée simultanément et donc gérée comme un seul projet.

2. Ce projet s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre d'une mesure du Plan culturel numérique du Québec

TABLEAU E – LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DES RESSOURCES AFFECTÉES EN 2018-2019

Liste des projets	Ressources humaines prévues ¹ (en milliers de dollars)	Ressources humaines utilisées ¹ (en milliers de dollars)	Ressources financières prévues ² (en milliers de dollars)	Ressources financières utilisées ² (en milliers de dollars)	Explication sommaire des écarts
Refonte de Pistard	611	493	360	346	Les ressources humaines utilisées ont été inférieures aux prévisions.
Mise à niveau des systèmes Portfolio – Pivotal – Mondo PC-InMedia ³ (phase de planification)	166	43	0	0	La phase de planification a été réalisée avec moins de ressources que prévu.
BAnQ numérique (phase 2) ^{4,5}	108	108	2	2	La phase 2 a été finalisée tel que prévu.
BAnQ numérique (phase 3) ^{4,6}	547	486	47	16	Les ressources nécessaires n'étant pas disponibles, la phase 3 n'a pu avancer tel que prévu.
Remplacement du système de téléphonie	195	70	240	245	Le projet a été finalisé avec l'utilisation de moins de ressources internes que prévu.
Programme de sécurité (surveillance, équipement, antivirus, etc.) ⁷	100	57	248	22	La portée du projet a été réduite.
Mise à niveau et installation d'Oracle 12C ⁸	0	0	0	0	Le projet a été finalisé tel que prévu.
Remplacement du système de sauvegarde	0	0	0	0	Le remplacement a été finalisé tel que prévu.
Total	1 727	1 257	897	631	

1. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

2. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

3. Montant pour la période donnée correspondant au regroupement de trois dossiers (Portfolio, Pivotal et Mondo PC – InMedia). Les surplus d'une année sont reportés à l'année suivante.

4. Ce projet s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre d'une mesure du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ).

5. Montant correspondant à la phase 2 de la contribution du PCNQ pour la période donnée. Les surplus d'une année sont reportés à l'année suivante.

6. Montant correspondant à la phase 3 de la contribution du PCNQ pour la période donnée. Les surplus d'une année sont reportés à l'année suivante.

7. Considérant que les tâches liées à cette intervention sont des activités et non un projet, ces dépenses sont transférées aux activités de continuité.

8. Le projet a été terminé sans coût supplémentaire, les quelques tâches restantes ayant été transférées aux activités de continuité.

Ressources humaines

RÉPARTITION DE L'FFECTIF

TABLEAU F – EFFECTIF AU 31 MARS (EN NOMBRE D'EMPLOYÉS)

Catégories d'emploi	2019	2018
Personnel d'encadrement	40	40
Professionnels et conseillers en ressources humaines	235	226
Employés de soutien	423	430
Total	698¹	696¹

1. Inclut 52 employés surnuméraires en 2018 et 61 en 2019.

TABLEAU G – HEURES RÉMUNÉRÉES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI¹

Catégories d'emploi	2018-2019	2017-2018
Personnel d'encadrement	68 722	73 710
Professionnels et conseillers en ressources humaines	361 408	381 904
Employés de soutien	637 131	697 436
Total en heures rémunérées²	1 067 261	1 153 050
Total en ETC transposés³ [total heures rémunérées / 1 826,3 h]	584,38	631,35

1. Cette façon de présenter l'information découle d'une décision du Conseil du trésor du 17 mai 2016 [C.T. 216343] concernant l'établissement du niveau d'effectif dont dispose chaque ministre pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique et dont il est responsable.
2. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel permanent et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.
3. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1826,3 heures par année.

TABLEAU H – TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL PERMANENT¹

	2018-2019	2017-2018
Taux de roulement (%)	5,31 %	4,88 %

1. Données comprenant les départs volontaires et les congédiements.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

TABLEAU I – ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION¹

Champs d'activité	2018	2017
Proportion de la masse salariale	1,29 %	1,19 %
Nombre moyen de jours de formation par personne qui a reçu une formation	1,92	1,81
Somme allouée par personne qui a reçu une formation ²	247,76 \$	195,66 \$

1. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.
2. La somme allouée par personne qui a reçu une formation a augmenté en raison des coûts liés à la formation des gestionnaires.

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

Contrats de services

TABLEAU J - CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ OU PLUS CONCLUS EN 2018-2019

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	-
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	74	11 795 761 \$
Total des contrats de services	74	11 795 761 \$

1. Toute personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

2. Inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Gestion et contrôle des effectifs

TABLEAU K - RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN 2018-2019

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3 h	Nombre d'employés rémunérés au 31 mars 2019 ¹
Personnel d'encadrement	68 722	0	68 722	37,63	40
Personnel professionnel	359 640	1 768	361 408	197,89	226
Personnel de bureau, technicien et assimilé	612 837	4 449	617 286	338,00	397
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	19 445	400	19 845	10,87	10
Étudiants et stagiaires ²	7 123	77	7 200	3,94	1
Total des heures³	1 067 767	6 694	1 074 461	-	-
Total en ETC transposés [Total des heures / 1 826,3 h]	584,66	3,67	588,33	-	-

1. Chiffres calculés selon le nombre de dépôts bancaires.

2. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans les tableaux F et G.

3. Le niveau d'effectifs fixé par le Conseil du trésor a été respecté.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics le 1^{er} mai 2017, aucune divulgation n'a été reçue par la responsable du suivi des divulgations à BANQ au 31 mars 2019.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Les administrateurs et les dirigeants de BANQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, adopté en 2016 et mis à jour en 2017 (reproduit à l'annexe 3 et accessible à banq.qc.ca). En 2018-2019, aucun cas de transgression au Code n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Politique de financement des services publics

TABLEAU L – POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS AU 31 MARS 2019

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif	Revenus de tarification perçus	Coût des biens et services	Niveau de financement atteint	Niveau de financement visé
Direction générale de la Grande Bibliothèque							
Abonnement	Valeur marchande	10 décembre 2018	Fixation	1 850 \$	262 \$	100 %	100 %
Prêt entre bibliothèques	Valeur marchande	10 décembre 2018	Fixation	2 412 \$	1 608 \$	100 %	100 %
Recherche spécialisée	Valeur marchande	10 décembre 2018	Fixation	435 \$	360 \$	100 %	100 %
Directions générales de la Grande Bibliothèque, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales							
Impression et reproduction	Valeur marchande	10 décembre 2018	Fixation	212 030 \$	219 365 \$	97 %	100 %
Direction du développement des affaires et de la commercialisation							
Allée des bouquinistes	Valeur marchande	10 décembre 2018	Fixation	4 900 \$	3 368 \$	145 %	100 %
Stationnement	Valeur marchande	10 décembre 2018	Fixation	1 477 670 \$	816 717 \$	181 %	145 %
Location de salles	Valeur marchande	10 décembre 2018	Fixation	311 745 \$	184 494 \$	169 %	75 %
Boutique ¹	Valeur marchande	10 décembre 2018	Fixation	65 445 \$	140 848 \$	49 %	110 %
Direction des communications, de la programmation et de l'éducation							
Publications	Valeur marchande	10 décembre 2018	Fixation	2 142 \$	1 469 \$	146 %	100 %
Billetterie	Valeur marchande	10 décembre 2018	Fixation	6 001 \$	23 711 \$	25 %	20 %
Total				2 084 630 \$	1 251 354 \$		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification							
Amendes					718 735 \$		
Repères et services de catalogage avant publication (CIP)					78 853 \$		
Notices de traitement documentaire SDM					125 975 \$		
Autres (guichet automatique, location d'exposition, porte-monnaie virtuel)					466 092 \$		
Total des autres revenus					3 474 285 \$		
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être							
Aucun							

1. La Boutique de BAnQ ayant ouvert ses portes en octobre 2018, les revenus 2018-2019 n'ont été générés que sur six mois d'activité. De plus, plusieurs coûts associés à l'ouverture ne seront pas récurrents. Le niveau de financement visé devrait donc être atteint au cours des prochains exercices.

Développement durable

Activités réalisées au cours de l'exercice

L'Assemblée nationale a adopté en 2006 la Loi sur le développement durable, qui vise à assurer une gouvernance fondée sur un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la qualité de vie des générations futures. Cette loi touche les sociétés d'État comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Par la mise en œuvre de son deuxième plan d'action quinquennal, BAnQ affirme son engagement envers la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 adoptée par le gouvernement du Québec à l'automne 2015. Conçu avec l'apport de toutes les unités administratives, le Plan d'action de développement durable 2015-2020 a été adopté par le conseil d'administration de BAnQ en mars 2016. BAnQ présente ici le troisième bilan de son plan d'action 2015-2020. Les résultats se rapportent aux cibles des indicateurs.

Objectif gouvernemental

1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Action	Indicateurs	Cibles
1. Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable et valoriser les matières résiduelles	Nombre de campagnes de sensibilisation	Au moins 1 campagne de sensibilisation par année
	Nombre de fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique	100 fournisseurs adhérant au dépôt bancaire numérique
	Pourcentage d'implantation du programme de gestion intégrée des documents	100 % du personnel dans les unités administratives visées par la gestion intégrée des documents

Résultats de l'année

- Poursuite des actions au quotidien pour la réduction de la consommation de papier et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les activités courantes.
- Sensibilisation des employés par la campagne *Opter pour la mobilité durable* dans le cadre de la Journée de l'environnement dans l'administration publique.
- Adhésion au système de dépôt bancaire numérique en 2017-2018 de 131 fournisseurs au lieu des 100 visés au terme du Plan d'action de développement durable 2015-2020.
- Réalisation de nombreux travaux préliminaires importants pour l'implantation du programme de gestion intégrée des documents [GID] principalement en ce qui concerne la gestion des entrepôts semi-actifs ciblés prioritairement : l'inventaire est réalisé à 22 %, ce qui a libéré des espaces pour de nouveaux contenants.

En accord avec l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, ces actions contribuent à la réalisation d'actions écoresponsables liées aux activités courantes de gestion des ressources matérielles.

Action	Indicateurs	Cibles
2. Contribuer à la réduction des déplacements et à l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés	Nombre de mesures incitatives	Au moins 1 mesure incitative ou de valorisation par année

Résultats de l'année

- Utilisation des services entièrement électriques de Téo Taxi lors des déplacements des employés jusqu'à la fermeture de la compagnie à la fin du mois de janvier 2019.
- Mise à la disposition des employés de BANQ Rosemont-La Petite-Patrie de quatre places de stationnement réservées aux utilisateurs d'un service d'autopartage.
- Ajout de places de stationnement pour vélos à l'extérieur de la Grande Bibliothèque et de BANQ Rosemont-La Petite-Patrie.

Les résultats de l'action 2 contribuent au résultat 2 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010 ».

Action	Indicateurs	Cibles
3. Exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable	Pourcentage des appels d'offres pour des travaux de construction qui intègrent un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV	75 % des appels d'offres pour des travaux de construction qui intègrent un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV
	Pourcentage des projets d'exposition où les matériaux de construction et de rénovation sont valorisés	75 % des projets d'exposition valorisant l'utilisation et la disposition écoresponsables des matières résiduelles de construction et de rénovation

Résultats de l'année

- Intégration d'un plan de gestion des matières résiduelles respectant la hiérarchie des 3RV aux appels d'offres relatifs aux projets de construction, de rénovation et d'aménagement.
- Valorisation de l'utilisation et de la disposition écoresponsables des matières résiduelles de construction dans le cadre des expositions : la récupération, le réemploi et le recyclage des matériaux pour la préparation et l'aménagement ; la réutilisation des tablettes numériques et du matériel audiovisuel dans les expositions, ainsi que le recyclage systématique des produits électroniques et informatiques non fonctionnels.

Les résultats de l'action 3 contribuent directement au résultat 5 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable ».

Action	Indicateurs	Cibles
4. Augmenter les acquisitions écoresponsables	Nombre de mesures administratives favorisant l'augmentation des acquisitions écoresponsables	Au moins 2 mesures favorisant l'augmentation des acquisitions écoresponsables
	Nombre de formations suivies	Au moins 1 formation par année sur le thème de l'écoresponsabilité

Résultats de l'année

- Élaboration d'une politique d'acquisition de biens écoresponsables : le projet de politique, approuvé par le Conseil de direction, est en attente d'approbation du conseil d'administration; des mesures concrètes ont cependant été prises en matière d'achat écoresponsable et des clauses environnementales spécifiques ont déjà été intégrées aux appels d'offres d'approvisionnement.
- Participation de l'équipe de l'approvisionnement à des formations sur le thème de l'écoresponsabilité : en novembre 2018 à « Construction, aménagement durable »; en janvier 2019 à « Comment intégrer l'approvisionnement responsable en amont du processus d'approvisionnement afin d'accroître l'impact » et à « Achat responsable de service : Critères environnementaux et offre des entreprises d'économie sociale ».

Les résultats de l'action 4 contribuent à l'atteinte du résultat numéro 8 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Action	Indicateurs	Cibles
5. Améliorer la gestion écoresponsable de l'environnement technologique	Nombre de pratiques de gestion écoresponsable de l'environnement informatique	1 bonne pratique d'ici 2020
	Proportion des appareils constituant le parc d'impression de l'organisme qui répondent à un modèle de gestion écoresponsable	75 % des imprimantes et appareils multifonctions du parc d'impression de BAnQ d'ici 2020

Résultats de l'année

- Installation, d'ici 2020, d'un système de gestion automatisée de l'alimentation électrique sur 75 % des micro-ordinateurs de table du parc informatique. Les résultats de la preuve de concept et des tests préliminaires de viabilité de la solution proposée ont été concluants en 2016-2017.
- Sur environ 120 appareils multifonctions et imprimantes ciblés, 85 répondent aux critères du modèle de gestion écoresponsable de BAnQ, qui comprend l'impression recto verso par défaut, la gestion de l'alimentation électrique (mode veille ou arrêt automatique) et l'impression en noir et blanc par défaut sur les appareils couleur. La cible pour 2018-2019 est donc atteinte.
- Instauration reportée de la politique comprenant et mettant en valeur toutes les bonnes pratiques écoresponsables concernant les appareils d'impression.

Les résultats de l'action 5 participent à l'atteinte du résultat 6 de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental

1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Action	Indicateur	Cible
6. Prendre en compte des principes de développement durable dans le cadre de processus de révision des programmes gouvernementaux	Nombre de programmes et de projets évalués selon les principes de développement durable	Au moins 1 programme ou projet par année

Résultats de l'année

- Intégration des principes de développement durable dans chacun des projets et processus que BANQ met sur pied ou qu'elle révisé. Il s'agit d'une démarche bien intégrée au sein de l'institution.
- Collecte de contenants consignés auprès des employés.
- Veille assurée relativement aux formations offertes sur le développement durable.

Les résultats de l'action 6 visent à renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics, comme l'énonce l'objectif 1.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental

1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action	Indicateur	Cible
7. S'engager dans la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les organismes publics et à l'extérieur de l'administration publique	Nombre de communications réalisées auprès des parties prenantes externes	Au moins 1 campagne de sensibilisation dans les espaces publics de BANQ

Résultats de l'année

- Sensibilisation et promotion du développement durable en intégrant une note sur les bons de commande et les contrats.

Cette action est en lien avec le résultat numéro 2 de l'objectif 1.4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique ».

Objectif gouvernemental

1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Action	Indicateurs	Cibles
8. Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire	Nombre de projets mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois	Au moins 12 projets par année dans les édifices de BANQ
	Nombre de consultations de documents numériques	1 exposition mettant en valeur le patrimoine documentaire québécois
	Nombre de documents numérisés des collections patrimoniales disponibles en ligne	Hausse de 1,85 % du nombre de consultations de documents
		Augmentation de 2 % par année du nombre de documents en ligne

Résultats de l'année

- Mise en ligne sur Flickr de nouveaux albums de photos : Catastrophes naturelles au Québec ; Nos amis les animaux ; Peuples autochtones ; Trains et gares du Québec ; Arrêt sur images ; Flore québécoise en images [Collection nationale] ; L'été au chalet ou au camping ; Les femmes ; Un monde insolite ; Hockey! Hockey! Hockey! ; L'histoire des Noirs au Québec ; Les bienfaits d'un sourire ; Clarence Gagnon illustre *Maria Chapdelaine* ; Le Québec et la Grande Guerre ; Album à colorier ; Projet Théâtre, 1825-1930 [2 albums].
- Réalisation et conception de l'exposition *À nous la glace! – L'ADN du hockey amateur*.
- Hausse du nombre de consultations de documents : la cible au terme du Plan d'action de développement durable a été dépassée en 2017-2018 avec un total de 17 129 831 consultations au lieu des 13 750 000 prévues.
- Augmentation du nombre de documents numérisés des collections patrimoniales disponibles en ligne, qui a atteint 17 444 602, soit 18 % de plus que la cible établie au départ, qui était de 14 738 152. Cette augmentation s'explique, entre autres, par la numérisation massive de journaux et d'actes de notaires, qui représentent à eux seuls près d'un million de documents.

Les résultats de l'action 8 sont liés à l'objectif 1.5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable : ils facilitent l'accès et la participation à la vie culturelle pour les citoyens.

Action	Indicateurs	Cibles
9. Favoriser l'épanouissement culturel des citoyens ainsi que leur accès et leur participation à la vie culturelle	Nombre d'activités gratuites par année (pour les adultes et pour les jeunes)	65 activités gratuites par année, tous publics confondus
	Nombre d'entrées dans les aires publiques	Augmentation de 1 % de la fréquentation des espaces publics au terme de deux ans
	Nombre de nouveaux abonnés	Augmentation annuelle de 1 % du nombre de nouveaux abonnés sur place et à distance

Résultats de l'année

- Nombre d'activités gratuites offertes au grand public et aux établissements scolaires : avec 140 activités, dont des expositions, des ateliers et des conférences, BAnQ a dépassé la cible de 65.
- Nombre d'entrées dans les aires publiques : au terme de deux ans, l'indicateur ne s'applique plus.
- Diminution de 12,2 % du nombre de nouveaux abonnés sur place et à distance, en partie due à la réduction du budget d'acquisition et de traitement documentaire de la Collection universelle. Les effets de cette réduction de l'offre se font sentir chez les usagers et se répercutent sur l'achalandage de la Grande Bibliothèque, le prêt de documents et l'abonnement aux services, qui sont en diminution.

Les résultats de l'action 9 répondent à l'objectif 1.5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable : « Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial ».

Action	Indicateurs	Cibles
10. Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale	Nombre d'activités en partenariat au Québec ou au Canada	3 activités en partenariat d'ici 2020
	Adoption de la Déclaration des bibliothèques québécoises	Obtention de l'adhésion de la majorité des membres de la Table de concertation des bibliothèques québécoises à la Déclaration des bibliothèques québécoises

Résultats de l'année

- Partenariat dans le cadre du Festival Quartiers Danses, *Debout : Actes de parole* et collaboration avec les Compagnons de Montréal et le Centre d'intégration à la vie active (juin et juillet 2018). *Les corps-poèmes* : ateliers de médiation sociale alliant danse et poésie dans le Jardin d'art de la Grande Bibliothèque, s'inspirant de diverses collections de BAnQ, de la poésie et d'images liées à la danse (affiches de spectacle, photographies de danseurs en action, etc.).
- Partenariat avec Les Escales Improbables de Montréal : *Les Souffleurs commandos poétiques*, une présence originale de la poésie, brandie en pleine ville, comme un cœur irradiant autour de la Grande Bibliothèque à l'intérieur, à l'extérieur, sur les toits, le parvis et les rues...

Les résultats de l'action 10 contribuent à l'atteinte de l'objectif 1.5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, puisqu'ils favorisent l'accès et la participation à la vie culturelle des citoyens, renforcent l'identité culturelle et participent ainsi au développement social et économique de la communauté.

Objectifs gouvernementaux

1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

1.6. Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Action	Indicateur	Cible
11. Valoriser la culture par le développement de relations de partenariat	Nombre de projets de partenariat impliquant des ministères ou des organismes gouvernementaux	5 projets de partenariat d'ici 2020

Résultats de l'année

- Convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (7 mai 2018) pour la réalisation des mesures suivantes du Plan culturel numérique du Québec : 1) Acquérir de nouveaux équipements, 4) Adapter les plateformes Web de diffusion pour les rendre accessibles sur tous les types de dispositifs numériques et 39) Numériser et diffuser des collections.
- Accord de contribution avec Bibliothèque et Archives Canada (BAC) (11 décembre 2018) dans le cadre de la Stratégie de numérisation du patrimoine documentaire du Canada, pour la numérisation de 146 livres en langues autochtones publiés entre 1556 et 1900.
- Convention avec le ministère de la Culture et des Communications (7 janvier 2019) relative à la subvention pour l'accueil d'une classe d'adultes en francisation de la Commission scolaire de Montréal à la Grande Bibliothèque pendant six mois.
- Protocole d'entente avec BAC (26 mars 2019) concernant le dépôt légal et l'hébergement de publications numériques d'éditeurs du Québec.
- Entente avec BAC (29 mars 2019) afin de fournir les services de catalogage avant publication (CIP) aux éditeurs publiant principalement en langue française au Québec.

Les résultats de l'action 11 sont associés au premier résultat visé par l'objectif 1.6 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « la réalisation de projets de transfert et d'échange de connaissances, d'expertises ou de technologies associés à l'économie verte, à l'intégration de la culture dans le développement durable, à la gouvernance du développement durable et à la publication de documents d'orientation en la matière ».

Objectif gouvernemental**4.2. Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités**

Action	Indicateur	Cible
12. Augmenter l'engagement des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale comme partenaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Nombre de projets de partenariat avec des organismes communautaires	1 projet de partenariat avec un organisme communautaire par année

Résultats de l'année

- Tenue de deux rencontres, en décembre 2018 et en février 2019, du Comité local de récupération des seringues en partenariat avec l'organisme communautaire Spectre de rue.
- Participation à deux rencontres stratégiques dans les locaux du Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du projet Équinoxe, en octobre 2018 et en mars 2019.

Les résultats de l'action 12 sont liés à la cible visée par l'objectif 4.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit « le renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités ».

Objectif gouvernemental**4.3. Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés**

Action	Indicateurs	Cibles
13. Mettre sur pied des activités permettant à des gens de milieux défavorisés d'accéder à la culture	Nombre de projets destinés spécialement aux gens défavorisés	Au moins 1 projet par année
	Nombre d'activités proposées spécialement aux populations itinérantes et en situation précaire	Au moins 2 activités par année

Résultats de l'année

- Atelier photographique et exposition virtuelle (été 2018) en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville. Des jeunes du programme Focus (en situation d'itinérance ou à risque) ont utilisé les collections de BANQ pour présenter un regard personnel sur Montréal.
- Ateliers de découverte des collections *BANQ aux Jardins Gamelin*, axés sur l'histoire du quartier et visant à valoriser les points de vue des divers publics qui fréquentent le parc, qui incluent une grande majorité de gens défavorisés. En partenariat avec le Quartier des spectacles.
- Ateliers d'écriture *La ruche de poésie* : un rendez-vous poétique et convivial à la Grande Bibliothèque mené par les poètes-médiateurs de La poésie partout et des camelots de *L'itinéraire* qui, dans un esprit de mixité sociale, accueille toute personne désirant s'initier à la création littéraire ou développer ses talents dans le domaine.
- Exposition *Accords et désaccords* : en partenariat avec l'Accueil Bonneau, des participants au local d'art de l'accueil Bonneau ont créé des œuvres inspirées du thème de la musique afin de les exposer dans une vitrine de la section Musique et films de la Grande Bibliothèque.

Les résultats de l'action 13 s'inscrivent parfaitement dans l'objectif 4.3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, qui vise notamment « l'amélioration des mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés ».

Objectif gouvernemental**5.1. Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie**

Action	Indicateur	Cible
14. Être une organisation proactive en matière de saines habitudes de vie	Nombre d'activités offertes aux employés relativement aux saines habitudes de vie	Au moins 1 activité offerte aux employés par année

Résultats de l'année

- Participation au Défi Entreprises.
- Organisation d'une dégustation des produits frais, locaux et responsables des Fermes Lufa.
- Mise sur pied de cours de Pilates.
- Offre de séances gratuites de vaccination contre l'influenza saisonnière.

Le résultat de l'action 14 est associé au premier résultat visé par l'objectif 5.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit l'accès à une saine alimentation et la promotion de celle-ci.

Objectif gouvernemental**5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires**

Action	Indicateur	Cible
15. Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Nombre de nouvelles mesures mises en place pour promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Au moins 5 nouvelles mesures de promotion de la prévention et de la sécurité en milieu de travail mises en place d'ici 2020

Résultats de l'année

- Sensibilisation à la Semaine nationale de la santé mentale.

Les résultats de l'action 15 sont associés au premier résultat visé par l'objectif 5.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable, qui consiste à « mettre de l'avant des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie, y compris la lutte contre l'intimidation ».

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le comité permanent sur la Politique linguistique de BANQ a tenu une réunion au cours de l'exercice 2018-2019. La Politique linguistique révisée de BANQ a été approuvée par l'Office québécois de la langue française. Elle sera déposée au conseil d'administration de BANQ afin d'être adoptée puis d'entrer en vigueur de façon à remplacer celle qui avait été adoptée en juin 2013.

Pendant le Mois de la Francophonie et la Francofête organisée par l'Office québécois de la langue française, en mars 2019, BANQ a diffusé dans son intranet des capsules d'information visant à faire connaître au personnel la Politique linguistique de BANQ ainsi qu'à promouvoir l'utilisation d'une langue française de qualité.

Gouvernance des sociétés d'État

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BAnQ a tenu cinq séances ordinaires au cours de l'exercice 2018-2019. Dans l'accomplissement de son mandat, le conseil a :

■ adopté, sur recommandation du comité de vérification et des finances :

- les états financiers de BAnQ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 ;
- le budget 2018-2019, incluant le fonds de fonctionnement et le fonds de maintien des actifs de BAnQ, et l'état de la variation de la dette nette 2018-2019 ;
- la révision de la Politique sur la vérification interne ;

■ modifié, sur recommandation du comité de vérification et des finances :

- la tarification des stationnements de BAnQ afin de l'harmoniser avec les tarifs de la concurrence ;

■ adopté, sur recommandation du comité des ressources humaines :

- la Politique en matière d'alcool, de médicaments et de drogues ;

■ adopté :

- le Plan stratégique 2019-2022, et a autorisé BAnQ à le soumettre au gouvernement du Québec en vue de son approbation ;
- les tarifs pour la location des salles et les coûts des produits de la nouvelle Boutique de BAnQ ;
- les cibles proposées dans le cadre de la prolongation 2018-2019 du Plan stratégique 2016-2018 ;
- le Rapport annuel d'activités 2017-2018 de BAnQ ;
- le Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) et la Planification annuelle des projets et des activités en ressources informationnelles (PARI) de BAnQ ;
- le Plan d'action relatif aux services adaptés 2018-2019 de BAnQ ;

■ autorisé :

- l'accord d'une aide financière à des organismes dans le cadre du programme d'aide financière Soutien au traitement des archives 2018-2019, et la signature des lettres d'annonce par le président-directeur général. Les sommes seront transmises aux organismes par la conservatrice et directrice générale des Archives nationales de BAnQ ;

- le lancement d'un appel d'offres public pour les services d'une agence de gardiennage, pour un montant total estimé à 11 millions de dollars sur une période maximale de cinq ans incluant toute prolongation, ainsi que l'octroi du contrat par le président-directeur général et la directrice générale des ressources humaines et de l'administration de BAnQ ;
- le maintien pour l'année 2019 de tous les tarifs liés aux missions de BAnQ en vigueur, à l'exception de certains tarifs de reproduction de documents d'archives par commande à distance et de reproduction de documents audio ;
- le lancement d'un appel d'offres afin d'acquérir 970 exemplaires de livres sonores adaptés (pour 970 titres) sur une période de deux ans, avec un budget global ne dépassant pas 1,04 million de dollars, ainsi que la signature du contrat par le président-directeur général de BAnQ et la directrice générale de la Grande Bibliothèque au nom de BAnQ ;
- la conclusion d'un contrat d'une durée de trois ans avec la Société de gestion de la Banque de titres de langue française (BTLF) pour l'utilisation des services Memento et Memento Web, pour une somme maximale de 1,7 million de dollars, sous réserve de la contribution financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour les années 2019, 2020 et 2021, ainsi que la signature du contrat par le président-directeur général de BAnQ et la directrice générale de la Grande Bibliothèque au nom de BAnQ ;
- la signature, par le président-directeur général de BAnQ et la directrice générale de la Grande Bibliothèque, de la convention d'aide financière entre le MÉES et BAnQ pour la gestion, l'opération, le maintien et l'évolution du Service québécois de traitement documentaire (SQTD) d'une valeur de 3,04 millions de dollars pour les années 2018-2019 et 2019-2020 ;
- l'octroi d'un contrat à Services documentaires multimédias inc. pour l'établissement de 22 500 notices bibliographiques complètes par année pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020 dans le cadre du SQTD pour une somme maximale de 5 millions de dollars, sous réserve de la contribution financière du MCC et du MÉES pour les années 2018-2019 et 2019-2020, et la signature du contrat par la directrice générale de la Grande Bibliothèque et la directrice générale des ressources humaines et de l'administration au nom de BAnQ ;
- la signature conjointe, par la présidente-directrice générale par intérim et le directeur général des technologies de l'information et des télécommunications de BAnQ, du contrat découlant de l'appel d'offres BAnQ - 2017/27 CT4213 en vue du remplacement complet de la solution de stockage, de traitement et de conservation des documents patrimoniaux numériques, octroyé au plus bas soumissionnaire conforme ;

- l'engagement au fonds du maintien des actifs d'un montant supplémentaire n'excédant pas 889 000 \$ pour l'achèvement du projet de refonte du système de gestion et de diffusion des archives PISTARD, et le report de la date de livraison du projet au 31 décembre 2019 ;

■ **demandé :**

- l'autorisation du gouvernement du Québec afin d'instituer un régime d'emprunt spécifique 2018-2019 pour le projet de construction du Centre de conservation des collections de Montréal ;

■ **désigné :**

- Gaston Bellemare comme vice-président du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en cas d'absence ou d'empêchement du président du conseil ;

■ **recommandé :**

- au gouvernement la nomination de Michel De Césaré à titre de membre usager du conseil d'administration de BAnQ, pour un mandat d'une durée de quatre ans, renouvelable une fois ;

■ **réitéré :**

- son appui au projet BAnQ Saint-Sulpice ;
- sa volonté que BAnQ travaille sur le projet BAnQ Saint-Sulpice en collaboration avec la Fondation de BAnQ.

Renseignements concernant le fonctionnement des comités

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2019 :

M^e Kadiatou Sow, présidente
Loubna Ghaouti
Joëlle Thivierge

Le comité a tenu une réunion durant l'exercice 2018-2019. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

■ **proposé au conseil d'administration :**

- de réviser le document intitulé *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ*, notamment sa structure, car il intègre plusieurs politiques qui auraient avantage à être séparées. Le comité présentera une version révisée à l'automne 2019 ;
- de réviser les codes d'éthique afin de vérifier si des mises à jour doivent être faites. Le comité en fera l'analyse avant l'automne 2019 ;

- de réviser les profils de compétences et d'expérience afin de vérifier si des mises à jour sont requises. Le comité en fera l'analyse avant l'automne 2019 ;
- de réviser le formulaire d'évaluation des membres afin de l'alléger. Le comité présentera une proposition avant l'automne 2019.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DES FINANCES

Le comité de vérification et des finances est formé de trois membres indépendants dont un est membre de l'Ordre professionnel des comptables agréés du Québec au Code des professions (RLRQ, c. C-26). Ce membre est président d'office du comité.

Composition du comité de vérification et des finances au 31 mars 2019 :

Michel Hamelin, président
Richard Dumont
Theresa Rowat

Le comité a tenu quatre réunions durant l'exercice 2018-2019. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

■ **recommandé au conseil d'administration :**

- l'adoption des états financiers de BAnQ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 ;
- l'adoption du budget 2018-2019, incluant le fonds de fonctionnement et le fonds de maintien des actifs de BAnQ, et l'état de la variation de la dette nette 2018-2019 ;
- l'adoption de la Charte de vérification interne et de la Politique sur la vérification interne ;
- l'adoption des tarifs pour la location des salles et des coûts des produits en vente à la nouvelle Boutique de BAnQ ;
- la modification de la tarification des stationnements de BAnQ afin que celle-ci s'harmonise avec les tarifs de la concurrence ;
- le maintien, pour l'année 2019, de tous les tarifs liés aux missions de BAnQ en vigueur, à l'exception de ceux pour la reproduction de documents d'archives par commande à distance et pour la reproduction de documents audio ;
- effectué le suivi :
 - du plan annuel 2018-2019 de vérification interne ;
 - de la gestion intégrée des risques.

Le comité a également fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement et par écrit.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2019 :

Gaston Bellemare, président
Jane Everett
André Gareau

Le comité a tenu une réunion durant l'exercice 2018-2019. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

- **appuyé le conseil d'administration :**
 - dans l'élaboration du profil de compétences et du descriptif du poste de directeur général de la Grande Bibliothèque ;
- **présenté au conseil d'administration :**
 - son plan de travail pour 2019, qui comporte entre autres la revue des politiques de la Direction générale des ressources humaines et de l'administration, notamment la Politique de dotation et la Politique de développement des ressources humaines.

Le comité a également fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

COMITÉ DES USAGERS

Le comité des usagers est formé de membres indépendants ainsi que de la directrice générale de la Grande Bibliothèque.

Composition du comité au 31 mars 2019 :

Michel De Césaré, président
Joëlle Thivierge
Danielle Chagnon, directrice générale de la Grande Bibliothèque
Huguette Allard, membre externe
Charlotte Boixel, membre externe
Nicholas Cotton Lizotte, membre externe
Anne Jarry, membre externe

Le comité a tenu une réunion durant l'exercice 2018-2019. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

- **recommandé au conseil d'administration :**
 - la mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens, qui date de 2013 ;
 - la mise en place d'un comité consultatif sur les services adaptés, qui se penchera notamment sur le problème d'accessibilité aux services du Centre d'accès équitable aux bibliothèques.

Le comité a également fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Renseignements concernant les membres du conseil d'administration

Selon la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le conseil d'administration doit être composé de 15 membres, dont 3 représentants désignés par la Ville de Montréal, le représentant des usagers et le président-directeur général. Au 31 mars 2019, le conseil d'administration compte 14 membres, le poste de président du conseil étant vacant.

Président par intérim

Membre du milieu culturel – domaine du livre, du cinéma ou de la musique

Gaston Bellemare

Président du comité des ressources humaines

Date de nomination :
7 décembre 2016

Date d'échéance :
6 décembre 2020

Statut : membre indépendant

Autre conseil d'administration :
Centre québécois du P.E.N. international

Président fondateur, Festival international de la poésie

Cofondateur, en 1971, des Écrits des Forges, Gaston Bellemare en a été le trésorier de 1971 à 1983 et le président de 1983 jusqu'à 2008. Officier de l'Ordre national du Québec (2002), il a obtenu le Prix du Québec Georges-Émile Lapalme (2007). Il est éditeur émérite de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidée de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a été président de Copibec (2008-2013) et de la Fondation de Saint-Denys-Garneau (2004-2013) et membre de la Commission du droit de prêt public (2005-2012). Il est secrétaire du conseil d'administration de la Fondation des parlementaires québécois et participe à de nombreux jurys du secteur culturel. Docteur *honoris causa* de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) (2010), il est membre de l'Ordre du Canada depuis 2013. En mars dernier, il a reçu le prix Catullo de l'Accademia mondiale della poesia, à Vérone. Il est président du Festival international de la poésie de Trois-Rivières, qu'il a fondé en 1985.

Président-directeur général de BAnQ

Jean-Louis Roy*Président-directeur général, BAnQ*Date de nomination :
16 mai 2018Date d'échéance :
3 juin 2021Autre conseil d'administration :
Partenariat du Quartier des spectacles

De 1981 à 1986, Jean-Louis Roy a été directeur du quotidien *Le Devoir*. Il a par la suite occupé les fonctions de délégué général du Québec à Paris, de 1986 à 1990, et de secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (actuelle Organisation internationale de la Francophonie), de 1990 à 1998. Auteur de plusieurs ouvrages, notamment sur la diversité culturelle, il a également été président de l'organisme Droits et Démocratie, de 2002 à 2007. Depuis le début des années 2000, il est président de Partenariat international, responsable de l'Observatoire mondial des droits de l'homme et chercheur invité au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. Depuis le 16 mai 2018, Jean-Louis Roy est président-directeur général de BAnQ et membre du conseil d'administration.

Bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal, nommé d'office, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

Ivan Filion*Directeur, Bibliothèques, Service de la culture, Ville de Montréal*Date de nomination :
24 septembre 2015Autre conseil d'administration :
Association des bibliothèques publiques
du Québec

Ivan Filion possède une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (1990) et un baccalauréat en anthropologie (1987) de l'Université de Montréal. Il travaille en bibliothéconomie depuis 1990 dans l'administration municipale (Anjou et Montréal). De 2002 à juillet 2015, il a été chef de division – bibliothèques et chef de division des programmes et services aux arrondissements – bibliothèques; il est devenu directeur des bibliothèques, au Service de la culture, en juillet 2015. À ce titre, il établit, avec les responsables des bibliothèques des 19 arrondissements montréalais, des politiques et un plan de développement d'un réseau de 45 bibliothèques publiques, et il coordonne l'élaboration et l'application des programmes et services.

Deux membres nommés par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

Dominique Gazo*Chef de division, Culture et bibliothèques, arrondissement de Lachine, Ville de Montréal*Date de nomination :
7 février 2018Date d'échéance :
6 février 2022

Après avoir été bibliothécaire en France, Dominique Gazo poursuit à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal des études la menant à l'obtention d'un doctorat en 2009. En 2011, elle agit à titre de chargée de communication à la Direction associée des bibliothèques de la Ville de Montréal avant de travailler comme bibliothécaire responsable dans l'équipe de projet chargée de la construction de la bibliothèque du Bois de l'arrondissement de Saint-Laurent. Elle œuvre ensuite pendant près de trois ans comme chef de section de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent. Depuis décembre 2014, elle est chef de la division Culture et bibliothèques à l'arrondissement de Lachine.

Nicole Ollivier*Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Verdun, Ville de Montréal*Date de nomination :
14 décembre 2016Date d'échéance :
13 décembre 2020

Détentrice d'un doctorat en sociologie et d'un baccalauréat en travail social, Nicole Ollivier œuvre depuis 25 ans au sein de milieux diversifiés – entreprises privées, fondations, ONG, universités, services publics. Elle a également travaillé au Cirque du Soleil pendant plus de 15 ans, d'abord comme dramaturge, puis à titre de gestionnaire de programmes sociaux et culturels. Elle est directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal depuis 2014.

Membre usager, nommé par le gouvernement sur la recommandation du comité des usagers de BAnQ, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

Michel De Césaré

Président du comité des usagers

Date de nomination :
13 juin 2018Date d'échéance :
12 juin 2022

Statut : membre indépendant

Autre conseil d'administration :
Kéroul

Michel De Césaré œuvre depuis de nombreuses années à favoriser l'accès aux services pour les personnes handicapées. Il a travaillé pendant près de 35 ans à la Commission canadienne des droits de la personne. Il est par ailleurs vice-président du conseil d'administration de Kéroul, un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

Deux membres du milieu archivistique

André Gareau

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination :
7 décembre 2016Date d'échéance :
6 décembre 2020

Statut : membre indépendant

Chargé de cours au certificat en gestion des documents et des archives, Université du Québec à Montréal

André Gareau a œuvré au Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de 1984 à 2016, à titre de technicien en archives [1984-1988], d'archiviste [1988-2004], de directeur adjoint [1995-1996, 2004-2010] et de directeur [2011-2016]. Il possède une formation universitaire de premier cycle en archivistique et en gestion et est détenteur d'un diplôme de deuxième cycle en administration publique. Il agit à titre de chargé de cours au certificat en gestion des documents et des archives de l'UQAM depuis 1988.

Theresa RowatMembre du comité de vérification
et des financesDate de nomination :
7 décembre 2016Date d'échéance :
6 décembre 2020

Statut : membre indépendant

Autres conseils d'administration :
Réseau des services d'archives du Québec (RAQ)
et Commission canadienne d'examen des
exportations de biens culturels

Directrice, Archives des Jésuites au Canada

Archiviste universitaire à l'Université McGill de 2007 à 2013, Theresa Rowat a travaillé aux Archives nationales du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada) et au ministère de la Culture de l'Ontario. Elle est actuellement présidente du Réseau des services d'archives du Québec et membre de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Poursuivant depuis plus de 30 ans une carrière en patrimoine et culture, elle est spécialiste des collections d'archives à teneur visuelle et médiatique.

Deux membres du milieu de la bibliothéconomie

Loubna Ghaouti

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination :
7 décembre 2016

Date d'échéance :
6 décembre 2020

Statut : membre indépendant

Autres conseils d'administration :
Université Laval, Érudit et
Association des bibliothèques
de recherche du Canada [ABRC]

Directrice, Bibliothèque de l'Université Laval

Loubna Ghaouti travaille dans le milieu des bibliothèques universitaires depuis plus d'une décennie. Son cheminement de carrière lui a permis de développer une expertise solide des milieux documentaires en appui à la recherche et à l'enseignement, et surtout de saisir les enjeux majeurs de la gouvernance des bibliothèques et des universités.

Outre son poste de directrice, Loubna Ghaouti est également vice-présidente du consortium Érudit et membre du conseil d'administration (représentante de la province de Québec) de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada [ABRC]. Elle est directrice de la Bibliothèque de l'Université Laval depuis 2012.

Joëlle Thivierge

Membre du comité des usagers
Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination :
7 décembre 2016

Date d'échéance :
6 décembre 2020

Statut : membre indépendant

Autres conseils d'administration :
Association des bibliothèques
publiques de l'Estrie, Salon du livre
de l'Estrie, Réseau BIBLIO du Québec
et BIBLIOPRESTO

Directrice générale, Réseau BIBLIO de l'Estrie

Possédant une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (Université de Montréal) ainsi qu'un diplôme d'études supérieures en gestion (École des hautes études commerciales), Joëlle Thivierge a œuvré durant 10 ans au service à la clientèle d'une compagnie privée en gestion documentaire. Depuis août 2001, elle est directrice générale du Réseau BIBLIO de l'Estrie. Elle est membre de plusieurs associations et participe activement à différents comités, tant au niveau local ou régional qu'au niveau national.

Membre du milieu de l'éducation

Richard Dumont

Membre du comité de vérification et des finances

Date de nomination :
7 décembre 2016

Date d'échéance :
6 décembre 2020

Statut : membre indépendant

Autre conseil d'administration :
Érudit

Directeur général, Direction des bibliothèques, Université de Montréal

Après avoir dirigé la bibliothèque de l'École polytechnique de Montréal, Richard Dumont s'est joint à l'Université de Montréal (UdeM) à titre de directeur général de la Direction des bibliothèques en 2008. Titulaire d'un baccalauréat en géologie et d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information de l'UdeM, il est l'auteur de plusieurs articles et a présenté des conférences au Québec, au Canada et en Europe. En 2016, il a été lauréat du Prix du recteur, catégorie « Inspiration » – UdeM, et du Prix de l'ABRC pour services éminents rendus aux bibliothèques de recherche.

Trois membres de divers milieux, dont le milieu des affaires

Jane Everett

Membre du comité des ressources humaines

Professeure agrégée, Département de langue et littérature françaises, Université McGill

Date de nomination :

7 décembre 2016

Jane Everett enseigne la littérature québécoise et la traduction à l'Université McGill depuis 1988. Ses recherches se concentrent sur les manuscrits conservés dans les archives de l'écrivaine Gabrielle Roy, plus précisément sur les dossiers relatifs aux traductions anglaises de ses œuvres. Dans le cadre des travaux du Groupe de recherche sur Gabrielle Roy, elle s'intéresse à l'édition critique électronique de ces textes. Jane Everett a fait ses études de premier cycle à l'Université Bishop's, ses études de maîtrise à l'Université Carleton (Ottawa) et son doctorat à l'Université McGill.

Date d'échéance :

6 décembre 2020

Statut : membre indépendant

Michel Hamelin

Président du comité de vérification et des finances

Associé leader, Services-conseils, Demers Beaulne

Date de nomination :

7 décembre 2016

Michel Hamelin est associé leader des Services-conseils et membre du comité de direction du cabinet Demers Beaulne. Il agit à titre d'associé responsable des groupes Transactions et Juricomptabilité et de spécialiste en juricomptabilité, en évaluation d'entreprises et en support transactionnel depuis 1996. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés, de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises et de l'American Institute of Certified Professional Accountants, Forensic and Valuation Services Section.

Date d'échéance :

6 décembre 2020

Statut : membre indépendant

Autre conseil d'administration :

Fondation HEC Montréal

M^e Kadiatou Sow

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

Associée, Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Date de nomination :

7 décembre 2016

Kadiatou Sow est avocate en droit des affaires au bureau de Montréal de Fasken. Sa pratique porte autant sur les fusions et acquisitions et le capital d'investissement privé que sur le droit commercial général. Elle conseille autant des entreprises en démarrage et des petites ou moyennes entreprises que des multinationales, et ce, dans le cadre de projets tant au Canada qu'à l'étranger. Elle a obtenu son diplôme en droit de l'Université d'Ottawa en 2008, après avoir complété un baccalauréat ès arts en information-communication avec une majeure en sciences politiques de l'Université de Moncton en 2005. En novembre 2017, Kadiatou Sow a été nommée avocate JBM de l'année en droit corporatif par l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

Date d'échéance :

6 décembre 2020

Statut : membre indépendant

Autre conseil d'administration :

Vues d'Afrique

Ont fait partie du conseil d'administration en 2018-2019 :**Martin Carrier** *Président du conseil d'administration*Fin du mandat : 1^{er} juin 2018**Geneviève Pichet** *Présidente-directrice générale par intérim*Fin du mandat : 1^{er} juin 2018**Yvan Lamonde** *Représentant des usagers*

Fin du mandat : 6 avril 2018

TABLEAU M – RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS EN 2018-2019

NOM	Conseil d'administration	Comité de vérification et des finances	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des usagers
	5 réunions ordinaires	4 réunions ordinaires	1 réunion ordinaire	1 réunion ordinaire	1 réunion ordinaire
Bellemare, Gaston	5/5		1/1		
De Césaré, Michel ¹	4/4				1/1
Dumont, Richard	4/5	4/4			
Everett, Jane	5/5		1/1		
Filion, Ivan	5/5				
Gareau, André	4/5		1/1		
Gazo, Dominique	4/5				
Ghaouti, Loubna	3/5			0/1	
Hamelin, Michel	3/5	4/4			
Ollivier, Nicole	4/5				
Pichet, Geneviève ²	1/1				
Rowat, Theresa	5/5	4/4			
Roy, Jean-Louis ³	4/4				
Sow, Kadiatou	3/5			1/1	
Thivierge, Joëlle	5/5			1/1	1/1

1. M. De Césaré a été nommé le 13 juin 2018.

2. À titre de présidente-directrice générale par intérim.

3. M. Roy a été nommé le 16 mai 2018.

Renseignements concernant la rémunération**Rémunération et avantages versés aux administrateurs**

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité des usagers ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement des dépenses inhérentes aux déplacements effectués pour participer aux réunions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail du président-directeur général sont établis par le Conseil des ministres.

Rémunération et avantages versés aux dirigeants

TABLEAU N – RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS À CHACUN DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS AU 31 MARS 2019

Titre	Nom	Rémunération de base au 31 mars 2019	Primes d'assurance collective payées par l'employeur	Total
Président-directeur général	Jean-Louis Roy	190 575 \$	0 \$	190 575 \$
Directrice générale de la Grande Bibliothèque	Danielle Chagnon	156 032 \$	2 411 \$	158 443 \$
Directrice générale de la Bibliothèque nationale	Maureen Clapperton	156 032 \$	2 118 \$	158 150 \$
Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications	Pierre Marineau	143 585 \$	2 344 \$	145 929 \$
Directrice générale des ressources humaines et de l'administration	Lise Morin	143 435 \$	1 553 \$	144 988 \$

Honoraires payés au vérificateur externe

Les états financiers de BAnQ sont vérifiés annuellement par le Vérificateur général du Québec. BAnQ ne verse pas d'honoraires pour ce service.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Mesures et pratiques relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

BAnQ a continué en 2018-2019 à remplir ses obligations prévues dans sa Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et dans sa Politique en matière de sécurité de l'information. L'institution s'est ainsi assurée du respect des règles édictées dans les lois et règlements pertinents en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), ce qui inclut la mise à jour continue de la section « Accès à l'information » du portail Internet de BAnQ : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/.

BAnQ a également respecté ses responsabilités et obligations en matière de diffusion de renseignements liés aux dépenses en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 2). Les renseignements à jour sont disponibles sur le portail de BAnQ : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/dépenses.html.

De plus, 35 nouveaux employés de BAnQ ont suivi une formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels au moment de leur entrée en fonction. Cette formation de base a pour objectif principal de sensibiliser tout nouvel employé aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP et aux obligations qui en découlent pour un organisme public comme

BAnQ. Entre autres, on y rappelle l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ, tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

Bilan des demandes d'accès à des documents reçues et traitées

TABLEAU O – NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS REÇUES EN 2018-2019

Nombre total de demandes reçues	69, dont 9 visant des fonds d'archives privées ¹
Nature des demandes reçues	Nombre de demandes reçues
Renseignements relatifs à l'administration de la justice et à la sécurité publique	25
Renseignements relatifs à des décisions administratives ou politiques	19
Renseignements relatifs à l'économie	0
Renseignements personnels	16
Fonds d'archives privées ¹	9

1. Conformément à l'article 2 (4^e) de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c.A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »), celle-ci ne s'applique pas aux archives privées visées à l'article 27 de la Loi sur les archives, RLRQ c.A-21.1. Toutefois, nonobstant cette disposition, les 9 demandes ont fait l'objet d'une analyse particulière et d'un suivi par BAnQ.

TABLEAU P – NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS TRAITÉES¹ EN 2018-2019, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délais de traitement	Nature des demandes traitées			Total
	Demandes d'accès		Rectification (nombre)	
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)		
0 à 20 jours	23	9	0	32
21 à 30 jours	8	4	0	12
31 jours et plus (le cas échéant)	4	0	0	4
Désistement	1	1	0	2
Total	36	14	0	

1. On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à 2018-2019. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

TABLEAU Q – NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS TRAITÉES¹ EN 2018-2019, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

Décision rendue	Nature des demandes traitées			Dispositions de la Loi sur l'accès invoquées en cas de refus* * Nombre de demandes entre parenthèses
	Demandes d'accès		Rectification (nombre)	
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)		
Acceptée [entièrement]	15	2	0	-
Partiellement acceptée	6	5	0	[3] Art. 9 [2] Art. 14 [1] Art. 21 et 22 [2] Art. 23 et 24 [1] Art. 27 [1] Art. 28 [1] Art. 29 [1] Art. 31 [1] Art. 35 [5] Art. 53, 54 et 59
Refusée [entièrement]	14	6	0	[11] Art. 1 [1] Art. 23 et 24 [2] Art. 28 [3] Art. 29 [1] Art. 37 [1] Art. 39 [5] Art. 48 [2] Art. 53, 54 et 59
Autres	1	1	0	[2] Désistements

1. On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à 2018-2019. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable en 2018-2019 **0**

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information en 2018-2019 **0**

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web : le standard sur l'accessibilité d'un site Web, le standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable et le standard sur l'accessibilité du multimédia

dans un site Web. Tous trois ont pour objectif de faciliter l'utilisation du Web par toute personne, qu'elle soit handicapée ou non, et s'appliquent à l'ensemble des ministères et organismes.

En 2018-2019, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web sur ses sites au fur et à mesure de l'intégration de modifications.

TABLEAU R – ÉTAT DE LA SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2018-2019

	Détails
Liste des sections ou sites Web qui ne sont pas encore conformes	Certains documents téléchargeables Vidéos et bandes audio des conférences, spectacles et activités Capsules vidéo Sections et applications Web listées dans la page Accessibilité du portail au paragraphe <i>Contenus non conformes</i> Sections et applications Web listées dans la page Accessibilité du site de l'Espace Jeunes au paragraphe <i>Contenus non conformes</i> Extranet
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Offre d'assistance maintenue pour remplir les formulaires téléchargeables non accessibles et pour consulter tout autre contenu non accessible
Liste des obstacles et des situations particulières	Ressources humaines limitées Échéanciers initiaux serrés Contraintes technologiques
Ressources mises à contribution	Personnel de la Direction générale des technologies de l'information et des télécommunications Rédacteurs et producteurs de contenu

BAnQ EN CHIFFRES

1. Fréquentation
2. Usagers inscrits au 31 mars
3. Utilisation des ressources documentaires
4. Demandes de référence
5. Visites de groupes, activités de formation et d'animation
6. Expositions
7. Acquisitions
8. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales
9. Traitement documentaire et archivistique
10. État des collections au 31 mars
11. Collections patrimoniales en ligne au 31 mars
12. Programme de catalogage avant publication [CIP]
13. Numéro international normalisé du livre [ISBN]
14. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
15. Approbation de calendriers de conservation
16. Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels

Légende :

- : non disponible ou non applicable

TABLEAU 1 – FRÉQUENTATION

	2018-2019	2017-2018
Visites sur place	2 224 863	2 386 677
Visites à la Grande Bibliothèque	2 166 734	2 319 559
Visites à BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	3 471	2 710
Visites dans les centres d'archives de BAnQ	54 658	64 408
Visites virtuelles	7 094 773	6 926 330

TABLEAU 2 – USAGERS INSCRITS AU 31 MARS

	2019	2018
Usagers inscrits	451 014	435 128

TABLEAU 3 – UTILISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

	2018-2019	2017-2018
Documents empruntés – Collection universelle	5 768 989	6 112 646
Documents imprimés, audiovisuels, etc.	4 197 472	4 692 295
Documents numériques	1 571 517	1 420 351
Documents consultés	19 178 430	18 116 973
Collection universelle	672 402	872 169
Collections patrimoniales	72 629	85 560
Fonds et collections d'archives	22 555	29 413
Documents numériques	18 410 844	17 129 831
TOTAL	24 947 419	24 229 619
Prêt entre bibliothèques		
Documents prêtés par BAnQ	15 775	15 357
Documents empruntés par BAnQ	2 252	2 282
Catalogues en ligne – nombre d'accès		
Catalogue de la Collection universelle et des collections patrimoniales	2 746 131	3 276 094
Catalogue des fonds et collections d'archives	419 808	677 785

TABLEAU 4 – DEMANDES DE RÉFÉRENCE

	Sur place		Par téléphone		Par Internet ¹		Total	
	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018
Grande Bibliothèque	175 913	223 135	28 357	35 943	6 624	6 692	210 894	265 770
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	577	647	166	187	235	265	978	1 099
Centres d'archives de BAnQ	41 722	48 577	9 812	11 955	9 770	12 000	61 304	72 532
TOTAL	218 212	272 359	38 335	48 085	16 629	18 957	273 176	339 401

1. Y compris les demandes transmises par courrier.

TABLEAU 5 – VISITES DE GROUPES, ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'ANIMATION

	2018-2019		2017-2018	
	Nombre	Participants	Nombre	Participants
Visites de groupes	695	15 231	786	17 556
Grande Bibliothèque	604	13 671	667	15 308
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	24	546	17	322
Centres d'archives de BAnQ	67	1 014	102	1 926
Activités de formation	559	9 609	401	9 579
Grande Bibliothèque	470	7 818	282	5 858
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	35	878	42	1 720
Centres d'archives de BAnQ	54	913	77	2 001
Activités d'animation	593	29 826	583	25 706
Grande Bibliothèque	501	26 109	439	21 742
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	21	446	16	497
Centres d'archives de BAnQ	32	1 529	19	1 108
Activités hors les murs	39	1 742	109	2 359
TOTAL	1 847	54 666	1 770	52 841

TABLEAU 6 – EXPOSITIONS

	2018-2019		2017-2018	
	Nombre	Participants	Nombre	Participants
Expositions				
Grande Bibliothèque	4	13 211	6	15 356
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	1	–	1	–
Centres d'archives de BAnQ	0	–	6	–
TOTAL	5	–	13	–
Expositions itinérantes¹	15	–	8	–

1. Pour des fins statistiques, on calcule le nombre de lieux ayant accueilli les expositions plutôt que le nombre d'expositions.

TABLEAU 7 – ACQUISITIONS

	Collection universelle		Collections patrimoniales		Fonds des centres d'archives de BAnQ		Total	
	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018
	Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents	
Documents analogiques								
Livres imprimés	54 029	61 497	24 055	29 052	-	-	78 084	90 549
Publications en série en cours ¹	1 424	1 552	9 293	8 908	-	-	10 717	10 460
Documents cartographiques	127	145	4 113	225	2 170	6	6 410	376
Documents audiovisuels	11 533	13 127	3 753	4 142	9 018	1 268	24 304	18 537
Documents graphiques	-	-	4 910	5 917	149 771	45 322	154 681	51 239
Documents d'archives textuels (m)	-	-	-	-	1 759	1 793	1 759	1 793
Microformes	-	-	0	0	2 418	4 536	2 418	4 536
Autres documents	20	0	0	6	6	250	26	256
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres²		Nombre de titres	
Documents numériques								
Livres numériques	36 517	40 054	5 994	4 986	-	-	42 511	45 040
Bases de données	203	233	-	-	-	-	203	233
Publications en série électroniques en cours	43 800	54 810	4 796	5 368	-	-	48 596	60 178
Documents d'archives textuels (Go ³)	-	-	-	-	3	19	3	19
Autres documents numériques	14 546 261 ⁴	3 757 535	371	2 571	704	6 062	14 547 336	3 766 168

1. Les acquisitions des publications en série en cours sont comptabilisées en nombre d'abonnements plutôt qu'en nombre de documents.

2. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

3. Go : gigaoctet.

4. Quatorze millions de chansons ont été ajoutées sur les plateformes Alexander Street Press et diMusic.

TABLEAU 8 – MODES D'ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS PATRIMONIALES

	2018-2019	2017-2018
	Nombre de documents	
Dépôt légal	31 694	34 572
Dépôt volontaire (numérique)	11 156	12 741
Achats	3 235	5 278
Dons	11 200	8 578
TOTAL	57 285	61 169

TABLEAU 9 – TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE

	Collection universelle		Collections patrimoniales		Centres d'archives de BAnQ		Total	
	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018
Notices d'autorité originales	13 153	17 460	6 973	6 399	-	-	20 126	23 859
Notices d'autorité dérivées	23 153	23 938	-	-	-	-	23 153	23 938
Notices bibliographiques originales	4 869	5 361	21 891	23 093	-	-	26 760	28 454
Notices bibliographiques dérivées	73 221	156 386	3 943	2 141	-	-	77 164	158 527
Notices archivistiques	-	-	-	-	574 584	87 000	574 584	87 000
TOTAL	114 396	203 145	32 807	31 633	574 584	87 000	721 787	321 778

TABLEAU 10 – ÉTAT DES COLLECTIONS AU 31 MARS

	Collection universelle		Collections patrimoniales		Fonds des centres d'archives de BAnQ		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents		Nombre de documents	
Documents analogiques								
Livres imprimés	1 674 680	1 666 450	1 230 303	1 205 209	-	-	2 904 983	2 871 659
Publications en série imprimées	96 034	94 730	1 841 936	1 816 842	-	-	1 937 970	1 911 572
Documents cartographiques	4 809	4 992	80 325	75 222	1 322 782	1 299 053	1 407 916	1 379 267
Documents audiovisuels	480 099	485 246	121 520	118 236	103 582	94 637	705 201	698 119
Documents graphiques	-	-	178 433	173 407	15 493 503	15 970 853	15 671 936	16 144 260
Documents d'archives textuels (m)	-	-	-	-	67 339	65 869	67 339	65 869
Microformes	-	-	461 782	461 782	147 513	143 419	609 295	605 201
Autres documents	766	654	994	990	32 626	31 402	34 386	33 046
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres ¹		Nombre de titres	
Documents numériques								
Livres numériques	318 821	281 463	67 539	61 822	-	-	386 360	343 285
Bases de données	203	233	-	-	-	-	203	233
Publications en série électroniques	54 279	53 130	10 202	9 936	-	-	64 481	63 066
Documents d'archives textuels [Go ²]	-	-	-	-	897	215	897	215
Autres documents numériques	43 223 178 ³	28 841 823	103 225	98 480	502 005	496 583	43 828 408	29 436 886

1. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

2. Go : gigaoctet.

3. Quatorze millions de chansons ont été ajoutées sur les plateformes Alexander Street Press et diMusic.

TABLEAU 11 – COLLECTIONS PATRIMONIALES EN LIGNE AU 31 MARS

	2019	2018
Nombre de fichiers des collections patrimoniales en ligne	17 665 157	16 962 199

TABLEAU 12 – PROGRAMME DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CIP)

	2018-2019	2017-2018
Demandes reçues	3 547	3 238
Éditeurs participants	283	295

TABLEAU 13 – NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DU LIVRE (ISBN)

	2018-2019	2017-2018
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	894 ¹	838
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 869 ¹	3 114

1. Il est à noter que le nombre d'ISBN attribués est tributaire de l'activité éditoriale. Ce nombre peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

TABLEAU 14 – PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ARCHIVES – SUBVENTIONS ACCORDÉES

RÉGION	Soutien au traitement des archives		Soutien aux archives privées ¹	
	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018
01 - Bas-Saint-Laurent	11 000,00 \$	6 500,00 \$	40 721,51 \$	30 483,00 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	22 791,00 \$	10 974,00 \$	124 337,76 \$	120 600,00 \$
03 - Capitale-Nationale	8 607,00 \$	16 349,00 \$	91 202,60 \$	60 280,00 \$
04 - Mauricie	12 000,00 \$	2 642,00 \$	17 559,94 \$	31 583,00 \$
05 - Estrie	20 494,00 \$	10 835,00 \$	95 001,65 \$	96 132,00 \$
06 - Montréal	43 598,00 \$	30 590,00 \$	90 282,75 \$	90 767,00 \$
07 - Outaouais	17 397,00 \$	9 584,00 \$	31 547,45 \$	29 679,00 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	5 000,00 \$	7 926,00 \$	61 594,39 \$	59 985,00 \$
09 - Côte-Nord	5 045,00 \$	1 699,26 \$	30 622,06 \$	28 274,00 \$
10 - Nord-du-Québec	5 000,00 \$	3 000,00 \$	27 171,20 \$	29 040,00 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17 000,00 \$	4 500,00 \$	69 924,88 \$	63 799,00 \$
12 - Chaudière-Appalaches	5 000,00 \$	5 000,00 \$	28 894,60 \$	61 453,00 \$
13 - Laval	10 000,00 \$	3 941,00 \$	28 695,28 \$	- \$
14 - Lanaudière	12 000,00 \$	6 500,00 \$	34 331,63 \$	31 426,00 \$
15 - Laurentides	12 800,00 \$	8 300,00 \$	79 336,83 \$	30 796,00 \$
16 - Montérégie	38 991,00 \$	21 959,74 \$	167 184,10 \$	153 864,00 \$
17 - Centre-du-Québec	7 577,00 \$	9 500,00 \$	53 591,37 \$	54 426,00 \$
TOTAL	254 300,00 \$	159 800,00 \$	1 072 000,00 \$	972 587,00 \$

1. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

TABLEAU 15 – APPROBATION DE CALENDRIERS DE CONSERVATION

	2018-2019	2017-2018
Nouveaux / refondus	82	110
Modifiés	238	186

TABLEAU 16 – INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE LA FONCTION-CONSEIL AUPRÈS DES MILIEUX PROFESSIONNELS

	2018-2019	2017-2018
Grande Bibliothèque	633	489
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie	62	64
Centres d'archives de BAnQ	5 631	4 740

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2019

- 65** Rapport de la direction
- 66** Rapport de l'auditeur indépendant
- 69** État des résultats
- 70** État du déficit cumulé
- 71** État de la situation financière
- 72** État de la variation de la dette nette
- 73** État des flux de trésorerie
- 74** Notes complémentaires

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts [RLRQ, chapitre S-37.01] en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

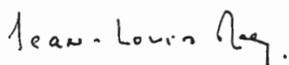
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

La directrice générale des ressources humaines et de l'administration,



Lise Morin

Montréal, le 20 juin 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2019 et 2018, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont actuellement présentées en partie à titre de droits contractuels à la note 15 des états financiers. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'entité et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'entité respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	En dollars	
	2019	2018
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Débiteurs		
Contributions du gouvernement du Québec	189 486 125	191 686 599
Contributions reportées		
Gouvernement du Québec	124 693 572	126 604 130
Dette nette et déficit cumulé	[64 792 553]	[65 082 469]
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Contributions du gouvernement du Québec	[289 916]	3 699 294
Déficit de l'exercice	289 916	[3 699 294]
NOTE 15		
Droits contractuels	[162 356 079]	[165 105 242]

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation ;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* [RLRQ, chapitre V-5.01], je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité au 31 mars 2019 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* [RLRQ, chapitre S-37.01].

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* [RLRQ, chapitre V-5.01], je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Commentaire du Vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* [RLRQ, chapitre V-5.01] me permet de faire tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur l'audit des états financiers de l'entité. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de formuler le commentaire suivant.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, l'entité a contribué financièrement aux activités de la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (la Fondation), un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* [RLRQ, chapitre C-38], pour un montant de 800 000 \$ selon les modalités et les conditions stipulées par une convention de donation signée par l'entité et la Fondation. Cette somme a été comptabilisée à titre de don à l'état des résultats de l'entité, ce qui a entraîné un déficit pour l'exercice clos le 31 mars 2019 au lieu d'un surplus. Ce dernier aurait été conservé par l'entité à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Ainsi, des fonds publics sont transférés à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement du Québec, ce qui a pour effet d'augmenter le déficit cumulé de celui-ci.

Compte tenu que la Fondation a pour mission de recueillir des fonds afin de soutenir la réalisation de projets pour appuyer l'entité dans la réalisation de sa mission, je suis préoccupée par cette pratique de l'entité consistant à contribuer substantiellement aux activités de la Fondation à même les fonds publics et par conséquent, à contourner ce que le gouvernement aurait pu décider si l'entité avait conservé ce surplus, le cas échéant.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 CPA auditeur, CA

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint
Montréal, le 20 juin 2019

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	45 946 425 \$	45 946 425 \$	47 416 325 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	481 475	481 475	481 475
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 13)	3 418 821	3 061 789	3 583 503
Autres contributions (note 13)	1 279 433	1 169 461	187 167
Revenus reportés	20 124	20 124	22 349
Remboursement des dettes	18 903 456	19 478 432	18 570 519
Intérêts	4 343 601	4 410 684	4 428 696
Contributions de la Ville de Montréal (note 4)			
Fonctionnement	11 661 969	11 666 829	11 523 000
Bibliothèque Saint-Sulpice	1 335 462	–	726 794
Plan culturel numérique	231 026	147 236	68 974
Contributions du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	46 215	77 131	35 596
Autres contributions (note 13)	373 028	250 221	344 471
Autres revenus	3 653 306	3 476 516	3 340 987
Intérêts	396 000	911 002	467 834
	93 094 641	92 101 625	92 201 990
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	42 350 479	40 626 536	42 704 420
Loyer	6 635 719	6 675 209	6 363 043
Services professionnels, administratifs et autres	8 128 756	7 931 489	7 479 390
Fournitures et approvisionnements	4 722 371	4 792 411	5 081 061
Taxes et permis	5 007 226	5 014 297	4 963 803
Entretien et réparations	3 173 646	2 902 864	3 124 101
Publicité et communication	847 267	987 946	857 045
Don à la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec		800 000	–
Frais de déplacement et de représentation	179 221	197 097	172 336
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 326 300	1 326 300	1 132 387
Contributions octroyées à la Cinémathèque	481 475	481 475	481 475
Amortissement des immobilisations corporelles	15 132 383	14 902 743	14 620 587
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	50 000	70 400	61 415
Frais financiers (note 5)	4 886 045	5 323 576	5 175 693
Fonds patrimonial (note 6)	282 100	289 245	337 647
	93 202 988	92 321 588	92 554 403
DÉFICIT DE L'EXERCICE (note 3)	(108 347) \$	(219 963) \$	(352 413) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
Déficit cumulé au début de l'exercice	[38 619 540] \$	[38 619 540] \$	[38 267 127] \$
Déficit de l'exercice	[108 347]	[219 963]	[352 413]
Déficit cumulé à la fin de l'exercice	[38 727 887] \$	[38 839 503] \$	[38 619 540] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 7)	28 851 607 \$	30 631 450 \$
Débiteurs (note 8)	5 907 956	7 953 388
Stocks	40 411	-
	34 799 974	38 584 838
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	7 105 947	9 024 409
Intérêts courus à payer	458 603	535 155
Provision pour congés de maladie (note 10)	3 809 616	3 940 478
Provision pour vacances (note 10)	3 842 485	3 870 899
Emprunts (note 11)	24 896 690	23 169 217
Dettes (note 12)	166 112 788	169 275 586
Revenus reportés	69 441	89 565
Contributions reportées (note 13)	17 271 677	17 673 369
	223 567 247	227 578 678
DETTE NETTE	[188 767 273]	[188 993 840]
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	146 769 752	147 313 894
Charges payées d'avance	3 158 018	3 060 406
	149 927 770	150 374 300
DÉFICIT CUMULÉ	[38 839 503] \$	[38 619 540] \$

DROITS CONTRACTUELS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le vice-président du conseil d'administration,



Gaston Bellemare

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
DÉFICIT DE L'EXERCICE	[108 347] \$	[219 963] \$	[352 413] \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 061 539)	(14 429 001)	(14 390 232)
Amortissement des immobilisations corporelles	15 132 383	14 902 743	14 620 587
Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	50 000	70 400	61 415
	(17 879 156)	544 142	291 770
Acquisition des charges payées d'avance	(2 900 000)	(3 158 018)	(3 060 406)
Utilisation des charges payées d'avance	3 060 406	3 060 406	3 436 546
	160 406	(97 612)	376 140
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	[17 827 097]	226 567	315 497
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	[188 993 840]	[188 993 840]	[189 309 337]
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	[206 820 937] \$	[188 767 273] \$	[188 993 840] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	[219 963] \$	[352 413] \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 902 743	14 620 587
Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	70 400	61 415
Virement des revenus reportés	[20 124]	[22 349]
Virement des contributions reportées	[4 628 707]	[4 918 909]
	10 104 349	9 388 331
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	2 045 432	[3 428 157]
Stocks	[40 411]	-
Charges payées d'avance	[97 612]	376 140
Créditeurs et charges à payer	[1 006 566]	226 689
Intérêts courus à payer	[76 552]	[37 458]
Provision pour congés de maladie	[130 862]	218 826
Provision pour vacances	[28 414]	[223 893]
Contributions reportées	4 227 015	18 071 547
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	14 996 379	24 592 025
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	[15 340 897]	[14 082 781]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	[15 340 897]	[14 082 781]
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	17 964 473	17 935 956
Emprunts remboursés	[16 237 000]	[17 533 771]
Nouvelles dettes	16 237 000	17 533 771
Dettes remboursées	[19 399 798]	[18 748 391]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	[1 435 325]	[812 435]
[DIMINUTION] AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	[1 779 843]	9 696 809
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	30 631 450	20 934 641
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	28 851 607 \$	30 631 450 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 17.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

1. Constitution et mission

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu (LRC, 1985, 5^e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que l'évaluation des documents de bibliothèque radiés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les amendes, les impressions, les reproductions, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Stocks

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

PASSIF

Avantages sociaux

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés pour vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque BANQ estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BANQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de BANQ sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiment	De 10 à 40 ans
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BANQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, ainsi que les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

2. Principales méthodes comptables (suite)

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés selon leur valeur comptable. Quant aux services reçus gratuitement, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Excédent de l'exercice

Les résultats de BAnQ proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts particuliers.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de BAnQ ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement, de la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et de la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts particuliers autorisées par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2019			2018		
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total
Revenus	68 210 196 \$	23 891 429 \$	92 101 625 \$	69 200 462 \$	23 001 528 \$	92 201 990 \$
Charges	68 720 075	23 601 513	92 321 588	69 065 021	23 489 382	92 554 403
[Déficit] excédent de l'exercice	[509 879] \$	289 916 \$	[219 963] \$	135 441 \$	[487 854] \$	[352 413] \$

BAnQ a réalisé en 2019 un déficit de 509 879 \$ dans le fonds des opérations. Le déficit autorisé au budget pour le fonds des opérations était de 118 144 \$. En 2018, BAnQ avait réalisé un excédent de 135 441 \$ dans le fonds des opérations. Le déficit autorisé au budget pour le fonds des opérations était de 187 071 \$.

4. Contributions financières de la Ville de Montréal

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et le ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Malgré la date de signature du 19 août 2016, la présente entente est entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2016, et se termine le 1^{er} janvier 2021. L'entente pourra être renouvelée aux mêmes conditions par période de cinq ans.

La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ.

BAnQ et la Ville de Montréal ont aussi signé une entente le 30 janvier 2017 pour faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab, et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe et s'adressant à l'ensemble de la population. Une contribution totale de 17 000 000 \$ a été octroyée à BAnQ pour la réalisation de ce projet.

5. Frais financiers

	2019	2018
Intérêts sur la dette	4 756 168 \$	4 772 482 \$
Intérêts sur emprunts	539 987	386 176
Intérêts et frais bancaires	27 421	17 035
	5 323 576 \$	5 175 693 \$

6. Fonds patrimonial

Le fonds patrimonial de BANQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). Aux documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BANQ au cours de l'exercice s'établit à 289 245 \$ (337 647 \$ en 2018). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BANQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 666 980 \$ (908 507 \$ en 2018).

7. Trésorerie

Au 31 mars 2019, le taux d'intérêt des comptes courants de BANQ est de 1,65 % (1,15 % en 2018). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BANQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire varie entre 1,95 % et 2,45 % (entre 1,05 % et 1,95 % en 2018).

8. Débiteurs

	2019	2018
Contributions du gouvernement du Québec	1 833 000 \$	3 100 000 \$
Contributions de la Ville de Montréal	2 825 194	2 680 718
Taxes à la consommation à recevoir	624 627	781 852
Autres	625 135	1 390 818
	5 907 956 \$	7 953 388 \$

9. Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
Fournisseurs	2 628 727 \$	3 911 715 \$
Traitements	2 233 583	3 287 252
Charges sociales	1 943 637	1 825 442
Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	300 000	-
	7 105 947 \$	9 024 409 \$

10. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BANQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec.

Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1^{er} janvier 2019 de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible. Les taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, sont demeurés inchangés, soit 12,82 %. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015, 2016, 2017 et 2018.

10. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2019 (2,97 % au 1^{er} janvier 2018) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS, et d'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, BAnQ devra verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018).

Les cotisations de BAnQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 140 016 \$ (3 029 883 \$ en 2018). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	3 940 478 \$	3 721 652 \$
Charges de l'exercice	1 176 906	1 603 749
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 307 768)	(1 384 923)
Solde à la fin de l'exercice	3 809 616 \$	3 940 478 \$

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Les modalités du programme diffèrent selon la catégorie d'emploi et la date d'accumulation des journées de congé (avant ou après le 1^{er} avril 2017). Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion, le cas échéant.

Depuis le 1^{er} avril 2017 pour les fonctionnaires (1^{er} avril 2019 pour les professionnels), ceux-ci accumulent dans une nouvelle réserve les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours. Toute journée excédentaire est payable à la fin de l'année civile. La réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi, mais ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. La réserve accumulée au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels selon les anciennes dispositions a été transférée dans la nouvelle réserve jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 jours. Le solde résiduel pourra être utilisé comme journées pleinement rémunérées lors d'un départ en préretraite ou dans le cadre du travail jusqu'au 31 mars 2022 pour les fonctionnaires et 31 mars 2024 pour les professionnels. Tout solde résiduel à cette date sera monnayé à 70 % en 2022-2023 pour les fonctionnaires et 2024-2025 pour les professionnels.

Les obligations à long terme rattachées aux programmes concernant les congés de maladie sont établies à l'aide d'une méthode qui en répartit le coût sur la durée de la carrière active des employés et augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à BAnQ.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2019 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
RREGOP	2,80	2,70	De 0,00 à 2,63	De 0,00 à 3,01	De 0 à 13 ans	De 0 à 14 ans
RRPE et RRAS	2,00	2,00	2,60	2,92	12 ans	11 ans

Provision pour vacances

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	3 870 899 \$	4 094 792 \$
Charges de l'exercice	2 962 889	2 924 561
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 991 303)	(3 148 454)
Solde à la fin de l'exercice	3 842 485 \$	3 870 899 \$

11. Emprunts

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 72 873 437 \$ (59 104 414 \$ en 2018), aux fins suivantes :

	2019	2018
Maintien des actifs	33 786 116 \$	46 728 054 \$
Centre de conservation et des collections de Montréal	30 084 181	-
Stratégie culturelle numérique	6 437 740	7 272 000
Ressources informationnelles	2 565 400	-
Acquisition de la bibliothèque Saint-Sulpice	-	4 286 260
Résorption du déficit d'entretien	-	818 100
	72 873 437 \$	59 104 414 \$

Les sommes prélevées portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus 0,3 %. Au 31 mars 2019, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 2,27750 % (1,93125 % au 31 mars 2018) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2019	2018
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Maintien des actifs	24 896 690 \$	23 169 217 \$

12. Dettes

	2019	2018
Emprunts sur les billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Portant intérêt au taux de 1,577 %, remboursable par versements annuels de 43 609 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2020	86 201 \$	129 301 \$
• Portant intérêt au taux de 1,552 %, remboursable par versements annuels de 40 173 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2021	80 000	120 000
• Portant intérêt au taux de 1,354 %, remboursable par versements annuels de 28 271 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2021	83 898	111 864
• Portant intérêt au taux de 1,971 %, remboursable par versements annuels de 42 181 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2022	126 000	168 000
• Portant intérêt au taux de 2,961 %, remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	8 066 969	9 680 363
• Portant intérêt au taux de 2,934 %, remboursable par versements annuels de 2 536 487 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	12 600 000	15 120 000
• Portant intérêt au taux de 3,271 %, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024	11 127 273	12 981 818
• Portant intérêt au taux de 2,171 %, remboursable par versements annuels de 1 529 945 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	9 120 000	10 640 001
• Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	68 925 042	71 477 822
• Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	11 747 802	13 216 277
• Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	10 446 909	11 752 773

12. Dettes (suite)

	2019	2018
• Portant intérêt au taux de 2,454 %, remboursable par versements annuels de 1 732 372 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	13 768 894	15 490 005
• Portant intérêt au taux de 3,005 %, remboursable par versements annuels de 1 433 015 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2028	12 813 300	-
• Portant intérêt au taux de 3,008 %, remboursable par versements annuels de 183 008 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2028	1 818 182	-
• Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	4 095 989	4 411 065
• Portant intérêt au taux de 4,475 %, échu le 18 mai 2018	-	9 465
• Portant intérêt au taux de 2,698 %, échu le 1 ^{er} octobre 2018	-	2 629 851
Emprunts sur les billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• Portant intérêt au taux de 4,28 % remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	270 517	329 878
• Portant intérêt au taux de 2,15 % remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	476 584	513 329
• Portant intérêt au taux de 2,15 % remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	459 228	493 774
	166 112 788 \$	169 275 586 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BANQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 4 095 989 \$ (4 411 065 \$ en 2018). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2020	16 892 998 \$
2021	16 897 284
2022	16 817 938
2023	16 752 083
2024	16 689 352
2025 et suivants	83 641 774
	167 691 429 \$

13. Contributions reportées

	2019	2018
Solde au début de l'exercice		
Gouvernement du Québec	3 223 255 \$	2 698 625 \$
Ville de Montréal	13 921 004	1 449 772
Autres	529 110	372 334
	17 673 369	4 520 731
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	3 979 300	4 295 300
Ville de Montréal	5 953	13 275 000
Autres	241 762	501 247
	4 227 015	18 071 547

13. Contributions reportées [suite]

	2019	2018
Virements de l'exercice		
Gouvernement du Québec	[4 231 250]	[3 770 670]
Ville de Montréal	[147 236]	[803 768]
Autres	[250 221]	[344 471]
	[4 628 707]	[4 918 909]
Solde à la fin de l'exercice		
Gouvernement du Québec	2 971 305	3 223 255
Ville de Montréal	13 779 721	13 921 004
Autres	520 651	529 110
Solde à la fin de l'exercice	17 271 677 \$	17 673 369 \$

14. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments ¹	Stationnement	Mobiliers et équipement	Équipements informatiques et de télécommunication	Progiciels développés et logiciels ²	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	2019	2018
									TOTAL	TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 746 483	102 754 595	7 749 078	21 146 620	21 315 961	34 152 767	110 418 048	2 396 507	313 680 059	301 595 982
Acquisitions	-	2 251 677	-	606 823	3 767 108	1 835 556	5 956 949	10 888	14 429 001	14 390 232
Cessions et radiations	-	-	-	[83 965]	[97 858]	-	[1 608 854]	-	[1 790 677]	[2 306 155]
Solde à la fin de l'exercice	13 746 483	105 006 272	7 749 078	21 669 478	24 985 211	35 988 323	114 766 143	2 407 395	326 318 383	313 680 059
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	-	33 266 268	2 448 864	16 413 169	16 287 498	22 772 110	74 036 109	1 142 147	166 366 165	153 990 318
Amortissement de l'exercice	-	2 746 376	192 809	1 147 718	1 692 882	1 475 621	7 514 888	132 449	14 902 743	14 620 587
Cessions et radiations	-	-	-	[35 691]	[75 731]	-	[1 608 855]	-	[1 720 277]	[2 244 740]
Solde à la fin de l'exercice	-	36 012 644	2 641 673	17 525 196	17 904 649	24 247 731	79 942 142	1 274 596	179 548 631	166 366 165
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	13 746 483	68 993 628	5 107 405	4 144 282	7 080 562	11 740 592	34 824 001	1 132 799	146 769 752	-
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	13 746 483	69 488 327	5 300 214	4 733 451	5 028 463	11 380 657	36 381 939	1 254 360	-	147 313 894

1. Le processus d'acquisition du bâtiment Saint-Sulpice, d'un montant de 909 457 \$, et des améliorations de bâtiment au coût de 2 692 920 \$ étaient en voie de réalisation au 31 mars 2019 (1 499 282 \$ au 31 mars 2018) et n'ont pas été amortis.

2. Le développement de progiciels à l'interne, au coût de 3 922 404 \$, était en voie de réalisation au 31 mars 2019 (3 114 167 \$ au 31 mars 2018).

15. Droits contractuels

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et plus	Total
Droits contractuels avec des parties apparentées	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contributions du gouvernement du Québec	16 440 590	16 440 590	16 356 809	16 286 356	16 286 356	80 545 378	162 356 079
	16 440 590	16 440 590	16 356 809	16 286 356	16 286 356	80 545 378	162 356 079

16. Éventualités

BAnQ fait actuellement l'objet de deux demandes introductives d'instance. À la date de préparation des états financiers, la direction est d'avis que leur dénouement n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

17. Données supplémentaires concernant les flux de trésorerie

	2019	2018
Intérêts payés	5 259 264 \$	5 076 565 \$
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles financée à même les crédettes et les charges à payer	711 621 \$	1 623 517 \$

18. Opérations entre apparentés

BAnQ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du Conseil de direction.

BAnQ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre BAnQ et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir).

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

BAnQ n'est pas exposée à un risque de crédit significatif en ce qui concerne ses débiteurs puisque la majorité de ceux-ci sont des apparentés inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou de la Ville de Montréal. Ainsi, le risque de crédit est faible compte tenu de l'assurance élevée du recouvrement de ces débiteurs.

Au 31 mars 2019, une provision pour créances douteuses de 239 784 \$ (7 666 \$ en 2018) a été comptabilisée pour les débiteurs, principalement ceux dont les comptes étaient en souffrance. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2019 est bonne.

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La valeur comptable de la trésorerie et des débiteurs représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2019	2018
Trésorerie	28 851 607 \$	30 631 450 \$
Débiteurs	5 283 329	7 171 536
	34 134 936 \$	37 802 986 \$

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour mauvaises créances, se détaille comme suit :

	2019	2018
Courants	3 290 192 \$	6 711 587 \$
0 à 30 jours	2 265 350	483 379
31 à 60 jours	19 698	19 186
61 à 90 jours	2 280	26 801
91 jours et plus	15 010	-
	5 592 530 \$	7 240 953 \$

La provision pour mauvaises créances se détaille comme suit :

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	(69 417) \$	(61 751) \$
Charge de l'exercice	(239 784)	(7 666)
Solde à la fin de l'exercice	(309 201) \$	(69 417) \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Afin d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour ces emprunts.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2019	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	5 162 310 \$	- \$	- \$	- \$	5 162 310 \$
Intérêts courus à payer	458 603	-	-	-	458 603
Provision pour vacances	3 842 485	-	-	-	3 842 485
Emprunts bancaires	24 896 690	-	-	-	24 896 690
Dettes	20 887 736	61 021 932	33 985 894	72 853 192	188 748 754
	55 247 824 \$	61 021 932 \$	33 985 894 \$	72 853 192 \$	223 108 842 \$

19. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

Au 31 mars 2018	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	7 198 967 \$	– \$	– \$	– \$	7 198 967 \$
Intérêts courus à payer	535 155	–	–	–	535 155
Provision pour vacances	3 870 899	–	–	–	3 870 899
Emprunts bancaires	23 169 217	–	–	–	23 169 217
Dettes	21 893 469	56 543 032	35 374 360	80 349 715	194 160 576
	56 667 707 \$	56 543 032 \$	35 374 360 \$	80 349 715 \$	228 934 814 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à un taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur de celles-ci. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à un taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les emprunts seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

20. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2019.

ANNEXE 1

COMMENTAIRE DE BANQ QUANT AUX RÉSULTATS PRÉSENTÉS AUX ÉTATS FINANCIERS

BAnQ souhaite apporter une information additionnelle aux résultats présentés à la note 3 des états financiers.

Le montant de 1 335 462 \$ attendu de la Ville de Montréal pour la bibliothèque Saint-Sulpice était en négociation en date des états financiers. Cette situation a entraîné ces résultats déficitaires.

Cette somme apparaît comme un revenu dans le budget 2018-2019 tel qu'entendu avec la Direction des relations avec les sociétés d'État du ministère de la Culture et des Communications.

ANNEXE 2

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », est une institution culturelle à vocation bibliothéconomique et archivistique d'envergure nationale. Elle est chargée de la conservation, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois et d'une collection universelle. Elle offre une large gamme de ressources et de services à l'ensemble des Québécois. Agissant comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, BAnQ leur propose de plus des services de soutien-conseil tant dans le domaine de la bibliothéconomie que dans celui de l'archivistique.

À ce titre, la Loi sur les archives confère à BAnQ un pouvoir d'intervention et de conseil dans la gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs des ministères et organismes publics et lui confie la charge de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Sa mission

La mission de BAnQ est multiple :

- elle rassemble et conserve en permanence, selon les normes les plus élevées en la matière, le patrimoine documentaire québécois publié, de même que tout document relatif au Québec publié à l'extérieur du Québec ;
- elle rassemble et conserve le patrimoine archivistique témoignant de l'histoire collective des Québécois ;
- elle diffuse et met en valeur le patrimoine documentaire québécois publié, une collection universelle ainsi que les archives placées sous sa garde ;
- elle offre un accès à la culture et au savoir universel.

Elle accomplit cette mission dans des lieux physiques et virtuels d'accès libre et gratuit pour tous les Québécois.

Fort de cette mission, BAnQ poursuit les objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances ;
- stimuler l'intérêt des Québécois à l'égard de leur patrimoine commun ;
- promouvoir la diffusion des archives auprès de la population ;
- promouvoir l'édition québécoise ;
- faciliter l'autoformation continue ;
- collaborer avec les milieux de l'éducation en matière de formation et de recherche ;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques ;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

Ses engagements

BAnQ s'engage à :

- constituer, maintenir, développer, conserver et diffuser :
 - des collections patrimoniales ;
 - une collection universelle ;
 - des fonds et collections d'archives ;
- favoriser un accès optimal à ses collections et à ses fonds ;
- faire respecter, par ses administrateurs et par tous les membres de son personnel, ses codes de déontologie et d'éthique ;
- prendre les mesures susceptibles de favoriser l'autonomie de l'utilisateur et sa liberté de consultation, de lecture et d'information dans le respect des lois ;
- implanter, maintenir et développer une philosophie de gestion qui privilégie, en permanence, l'excellence de son approche client ;
- rendre compte publiquement de sa gestion sur une base annuelle ;
- œuvrer à une amélioration continue de ses services ;
- mesurer, par divers moyens, la satisfaction et les attentes du public par rapport aux collections et aux services offerts et apporter les correctifs qui s'imposent afin de répondre adéquatement à ses besoins.

Ses publics

BAnQ s'engage à accueillir toute personne, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état de santé, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale ou de handicap.

Elle déploie notamment son offre de ressources documentaires et de services en faveur :

- de l'ensemble des citoyens du Québec ;
- des chercheurs et des généalogistes ;
- des professeurs, des enseignants et des étudiants ;
- du public jeune ;
- des utilisateurs des services bibliographiques ;
- des intervenants des milieux du livre, tels les auteurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et les producteurs de ressources documentaires ;
- des représentants des institutions documentaires et culturelles, locales et régionales, nationales et étrangères ;
- des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux, de même que des représentants des organismes des secteurs municipaux, de l'éducation et de la santé.

Ses services

BAnQ offre des services gratuits¹ :

- accueil, orientation et référence sur place et à distance ;
- consultation et prêt de documents, y compris le prêt entre bibliothèques ;
- activités culturelles, expositions, conférences, colloques ;
- formation documentaire et aide à l'utilisation des équipements ;
- attribution de numéros ISBN et production de notices CIP à l'intention des éditeurs francophones canadiens ;
- développement des institutions documentaires québécoises ;
- aide-conseil auprès de la communauté des archives.

Ses moyens

BAnQ vise à être une institution d'expertise et d'excellence, qui offre des services de qualité adaptés aux besoins de ses différents publics. La qualité des services comprend les éléments suivants :

L'accessibilité

L'accessibilité implique la gratuité de la plupart des services offerts, des espaces, activités et services accessibles aux personnes ayant des incapacités, des systèmes documentaires et informatiques conviviaux pour les usagers et le souci de rendre les services offerts accessibles au plus grand nombre possible de citoyens québécois indépendamment de leur lieu de résidence.

L'accueil du public

Dans leurs rapports avec le public, les membres du personnel de BAnQ agissent avec diligence, courtoisie et respect. Ils doivent faire preuve d'empathie, d'empressement, d'honnêteté et d'intégrité.

Le traitement des demandes

Les demandes de renseignements sont traitées avec célérité, équité et impartialité.

Le suivi des services rendus

Pour garantir la qualité des services, BAnQ réévalue continuellement ses modes de fonctionnement, ses procédures, la nature de ses installations et le fonctionnement de ses équipements.

Le réajustement des objectifs

BAnQ maintient un haut niveau de vigilance, afin de s'assurer de l'efficacité de ses programmes de services au public. BAnQ révisé au besoin ses objectifs et rend publiques ses évaluations.

BAnQ définit les devoirs du personnel envers l'institution, les usagers, la profession et les collègues, de manière à empêcher les conflits d'intérêts, à favoriser la confidentialité et la sécurité de l'information, et à promouvoir la qualité des services. Ces obligations sont consignées dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de BAnQ et le Règlement relatif au code d'éthique des employés de BAnQ.

Le traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité.

Les plaintes sont traitées dans un délai de 30 jours suivant la date de réception.

Adoptée le 31 janvier 2006.
Révisée le 12 décembre 2013.

1. Certains de ces services requièrent l'abonnement de l'utilisateur. Outre les services de base, certaines activités à valeur ajoutée peuvent être tarifées.

ANNEXE 3

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

- 88 Préambule
- 88 1. Définitions
- 89 2. Dispositions générales
- 89 3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie
- 90 4. Activités politiques
- 90 5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts
 - 90 A) Prévention des conflits d'intérêts
 - 91 B) Dénonciation et abstention
 - 92 C) Dispenses
 - 92 D) Règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant
- 92 6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants
- 92 7. Application du code
- 93 8. Processus disciplinaire
- 94 9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants
- 94 10. Entrée en vigueur
- 95 **Annexe I**
Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts
- 95 **Annexe II**
Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
- 96 **Annexe III**
Formulaire de déclaration d'intérêts

Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après « BAnQ ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après « le Règlement ») adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) ainsi qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4);

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de BAnQ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter à ces normes légales des paramètres additionnels propres à BAnQ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que BAnQ s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce code;

Les membres du conseil d'administration de BAnQ adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes; l'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

1. Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- a) « Administrateurs » : les membres du conseil d'administration au sens de la Loi sur BAnQ;
- b) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre ainsi que toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant;
- c) « Conseil » : le conseil d'administration de BAnQ;
- d) « Contrat » : comprend un contrat projeté;
- e) « Contrôle » ou « Contrôlent » : détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des Administrateurs;
- f) « Dirigeant » : le président-directeur général de BAnQ, qui en est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction et qui relève directement du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil, soit le responsable de la mission de conservation, le responsable de la

mission de diffusion et le Conservateur des Archives nationales du Québec;

- g) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas BAnQ ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec BAnQ ni d'incompatibilité avec les objets de BAnQ;
- h) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles BAnQ détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
- i) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à BAnQ, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle BAnQ participe;
- j) « Loi sur BAnQ » : la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, c. B-1.2), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
- k) « Lois » : la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4);
- l) « Personnes liées » : les personnes ayant un lien avec un Administrateur ou un Dirigeant par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption;

Aux fins du présent code, sont également liés à l'Administrateur ou au Dirigeant l'enfant d'une personne ayant un lien avec lui par le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à laquelle il est associé ou société de personnes dont il est associé, une personne morale dont il détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, une personne morale qui est contrôlée par lui-même ou par une personne liée au sens de la présente définition ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement; toute personne qu'il pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

- m) « Premier dirigeant » : le président-directeur général, en excluant expressément les autres Dirigeants;
- n) « Règlement » : le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;
- o) « Règles de gouvernance et de régie interne » : le règlement de régie interne adopté par BAnQ tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;
- p) « Secrétaire du Conseil » : la personne qui exerce cette fonction.

Modifié : RÉS CA-2017-19

2. Dispositions générales

- 2.1. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de BAnQ. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de BAnQ, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants.
- 2.2. Le présent code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de BAnQ. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil. Plus précisément, le présent code s'applique lors de l'utilisation de tout outil informatique ou média social par un Administrateur ou un Dirigeant. Dans ce dernier cas, les principes énoncés dans la Politique de BAnQ en matière d'utilisation des médias sociaux par les employés s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, aux Administrateurs et Dirigeants de BAnQ.
- 2.3. Le présent code est établi conformément aux Lois, au Règlement et aux Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.4. Aux termes du présent code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de BAnQ ne peut entraîner un Conflit d'intérêts.

3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 3.1. L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de BAnQ. Dans le cadre de son mandat, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à BAnQ par la Loi sur BAnQ et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de BAnQ des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.2. L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur BAnQ, les Lois et le Règlement ainsi que ceux établis par le présent code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Ils doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente BAnQ ou qui, à la demande de BAnQ, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

- 3.3. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et exercer un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de BAnQ. Il a le devoir de prendre connaissance du présent code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixés par BAnQ, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.
- 3.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.
- 3.5. L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de BAnQ et se tenir bien informé sur ses activités. Sa présence à des activités organisées par BAnQ assure une rétroaction informée sur les dossiers de BAnQ.
- 3.6. L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens ; il ne doit pas utiliser à son profit ou au profit de tiers les biens de BAnQ ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7. L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de BAnQ à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, pour une Personne liée ou pour un tiers. Il ne peut pas non plus accorder une faveur ou un avantage indu à un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou remis à l'État.
- 3.9. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.10. L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection au regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.
- 3.11. L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.12. L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi BAnQ peut raisonnablement s'attendre d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également

déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que ses intérêts dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à BAnQ.

- 3.13. Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de BAnQ ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations liées à ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent code.
- 3.14. L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de BAnQ depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.15. Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant BAnQ ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.
- Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.16. L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.
- 3.17. Le président du Conseil, le Premier dirigeant ou le Dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. Activités politiques

- 4.1. Le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- Tout autre Administrateur de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du Conseil. Un Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.
- 4.2. Le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 4.3. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à

temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

- 4.4. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective non visée à l'article 4.3 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.5. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 4.3 ou 4.4 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 4.6. L'Administrateur, autre que le président du Conseil, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'Administrateur public de BAnQ.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts

5. A) Prévention des conflits d'intérêts

- 5.1. L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par BAnQ ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de BAnQ.

Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à ses fonctions à BAnQ le temps et l'attention que requiert leur exercice normal.

- 5.2. Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9.

5. B) Dénonciation et abstention

5.3. L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un Contrat avec BANQ ; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec BANQ ou est administrateur ou dirigeant ou employé de cette Entreprise ;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

5.4. La divulgation requise à l'article 5.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question est à l'étude ;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question en acquiert un ;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu ; ou
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question sous étude.

5.5. Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la prise de décision ; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

5.6. L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article qui, dans le cadre des activités normales de BANQ, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

5.7. Les articles 5.3 à 5.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

5.8. L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre BANQ, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.9. L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par BANQ contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise publique dont il détient plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- b) le nom de toute Entreprise privée dont il détient plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
- d) le nom de son employeur et de la personne morale, de la société de personnes ou de l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur ; et,
- e) à l'exception de la Fondation de BANQ, le nom de toute association ou toute Entreprise œuvrant dans un domaine lié à BANQ dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objectifs visés par cette association ou cette Entreprise.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui n'est concerné par aucune des dispositions des paragraphes a) à e) doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

5.10. Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 5.9 ne peut être déterminant.

5.11. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 5.3 à 5.9 au Secrétaire du Conseil de BANQ qui les tient à la disposition du comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire du Conseil de BANQ avise le président du Conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 5.3 à 5.9 dès qu'il en a connaissance.

5.12. L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser le Secrétaire du Conseil de BANQ à l'avance qu'il souhaitera se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité si y sont abordées les activités de certaines sociétés ou autres entités.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

- 5.13. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou si le Conseil ou un comité aborde des questions concernant une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 5.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe I du présent code.
- 5.14. L'Administrateur qui est membre du comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans BANQ. Il ne peut, en outre, accepter de BANQ des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

5. C) Dispenses

- 5.15. Le présent code ne s'applique pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
 - c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme Administrateur d'une personne morale ;
 - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de BANQ ;
 - e) à un Contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou
 - f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.
- 5.16. Le présent code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BANQ par lesquelles il serait visé.

5. D) Règles particulières pour les administrateurs recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant

- 5.17. Outre les situations de Conflits d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, ne constitue pas un Conflit d'intérêts en vertu du présent code le fait pour l'Administrateur membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal ou pour les deux Administrateurs recommandés par la Ville de Montréal, membres du Conseil conformément à l'article 4.1 de la Loi sur BANQ [RLRQ, c. B-1.2], de participer à toute délibération du Conseil de BANQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et de ses bibliothèques à condition que cet Administrateur ne siège pas au conseil municipal ou au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BANQ et la Ville, l'Administrateur recommandé par la Ville doit se retirer.

Modifié : RÉSCA-2017-19

6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant et des dirigeants

- 6.1. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

- 6.2. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

7. Application du code

- 7.1. L'Administrateur et le Dirigeant s'engagent à prendre connaissance du présent code et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le comité de gouvernance et d'éthique.

- 7.2. Dans les trente (30) jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit remettre au président du Conseil et au secrétaire général de BANQ la déclaration d'adhésion contenue à l'annexe II. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente (30) jours de sa nomination à ce poste.
- 7.3. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil, des Administrateurs et du Premier dirigeant.
- 7.4. Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par BANQ et du Secrétaire du Conseil.

7.5. Le comité de gouvernance et d'éthique peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi sur BANQ et du Règlement sont respectées.

Le Secrétaire du Conseil appuie le comité dans cette fonction.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

7.6. Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

7.7. Le comité de gouvernance et d'éthique doit :

- a) réviser annuellement le présent code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
- d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique ;
- e) traiter toute demande d'information relative au présent code ;
- f) faire enquête sur toute irrégularité au présent code, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations.

7.8. Le comité de gouvernance et d'éthique peut consulter des conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos, ainsi qu'en recevoir des avis.

7.9. Le comité de gouvernance et d'éthique et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

7.10. Le Secrétaire du Conseil assiste le comité de gouvernance et d'éthique et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

Il tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par l'Administrateur ou le Dirigeant en application du présent code.

7.11. L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au comité de gouvernance et d'éthique.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- b) la description de la violation ;
- c) la date ou la période de survenance de la violation ;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

7.12. Un Administrateur ou un Dirigeant de BANQ peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

7.13. Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

7.14. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

7.15. Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique, aux conditions suivantes :

- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
- b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
- c) les faits pertinents ont tous été dévoilés au comité de gouvernance et d'éthique de façon exacte et complète ; et
- d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

8. Processus disciplinaire

8.1. Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
- b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 7.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente (30) jours.

- 8.2. L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept (7) jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au comité de gouvernance et d'éthique. Il peut également demander d'être entendu par le comité à ce sujet.

- 8.3. Dans le cas d'une contravention à l'article 5.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
- 8.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code et les remettre à BAnQ.

9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts des administrateurs et dirigeants

- 9.1. Le secrétaire général de BAnQ garde et maintient à jour le registre des adhésions au présent code et les déclarations d'intérêts des Administrateurs et des Dirigeants ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un Administrateur ou un Dirigeant au regard du présent code.

- 9.2. Les déclarations d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 9.1 du présent code sont des documents confidentiels et non accessibles.

10. Entrée en vigueur

- 10.1. Le présent code est entré en vigueur par résolution du Conseil le 22 septembre 2016. Il remplace le Règlement sur le Code d'éthique des Administrateurs publics de BAnQ, adopté le 31 janvier 2006. Il a fait l'objet de modifications le 28 juin 2017.

Adopté le 22 septembre 2016

Modifié le 28 juin 2017

ANNEXE I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le secrétaire général de BAnQ :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur de BAnQ, si le sujet concerne une entité ou société au sujet de laquelle l'Administrateur a déclaré ne pouvoir participer aux délibérations, le Secrétaire :
 - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance;
 - b) expédie une note à cet effet à l'Administrateur concerné ou l'avise verbalement;
 - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier;
 - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts;
 - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité entraîne un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire du Conseil qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le signaler. Le Secrétaire du Conseil en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

ANNEXE II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Je, soussigné(e) _____ [Administrateur ou Dirigeant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ »], déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le _____, et en comprendre le sens et la portée.

Par la présente, je me déclare lié(e) à BAnQ par chacune des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à _____, le _____

Administrateur / Dirigeant

ANNEXE III

Formulaire de déclaration d'intérêts

BAnQ prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent code.

AVERTISSEMENT

Le déclarant, pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) [ci-après, le « code d'éthique »] et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées à l'article 5.9 du code d'éthique.

1. Je, _____ [Administrateur ou Dirigeant de BAnQ], déclare les intérêts suivants :
 - a. Le nom de toute Entreprise publique dans laquelle je détiens plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

 - b. Le nom de toute Entreprise privée dans laquelle je détiens plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

 - c. Le nom de toute Entreprise pour laquelle j'exerce des fonctions ou dans laquelle j'ai un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif : _____

 - d. Le nom de mon employeur ou la personne morale ou l'Entreprise dont je suis propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur : _____

 - e. Le nom de toute association, y compris toute entreprise culturelle, dans laquelle j'exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise : _____

ou

- f. Les dispositions de l'article 5.9. a) à e) ne s'appliquent pas à mon cas. (Parapher ici : _____)
2. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique : _____

Signature : _____

Fonction : _____

Date : _____

Au sujet de BAnQ

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) rassemble trois institutions vouées à l'enrichissement du savoir et de la culture de tous les Québécois.

La **Bibliothèque nationale** acquiert, traite et conserve l'ensemble de l'édition québécoise, tout en assurant la mise en valeur des collections patrimoniales qu'elle a constituées auprès du plus grand nombre et en favorisant la recherche sur la culture québécoise.

Les **Archives nationales** assurent la conservation d'archives publiques et privées et en facilitent l'accès à travers 10 centres répartis sur tout le territoire québécois, en plus d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics dans la gestion de leurs documents.

La **Grande Bibliothèque**, vaste espace public de 33 000 mètres carrés au cœur de la métropole, est un lieu de rendez-vous culturel permettant un accès libre et gratuit à la plus grande collection de livres et de documents en français en Amérique. En tant que bibliothèque publique de tous les Québécois, elle propose également de nombreuses ressources numériques et œuvre notamment à la promotion de la lecture chez les jeunes, au développement des compétences numériques chez les aînés et à l'intégration des nouveaux arrivants.

BAnQ participe activement au rayonnement de la culture québécoise dans l'univers numérique en rendant disponibles quelque 18 millions de fichiers des collections patrimoniales numérisés (revues et journaux, images, cartes et plans, partitions, enregistrements sonores, etc.). En 2018-2019, son portail a attiré un total de 7 millions de visites et a généré plus de 1,5 million de prêts numériques ainsi que 18,4 millions de consultations de documents numériques.

banq.qc.ca

Vous trouverez à banq.qc.ca une version électronique de ce rapport annuel d'activités.

Ce document a été réalisé par la Direction des communications et de la programmation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Infographie : Isabelle Toussaint Design graphique

Photographies : page 7 : Jean Corbeil ; page 9 : Michel Legendre

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISSN 2560-9904 [imprimé]

ISSN 2560-9912 [en ligne]

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles, certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte à partir d'énergie biogaz.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Région de Montréal : 514 873-1100

Sans frais [au Québec] : 1 800 363-9028

MONTRÉAL

Grande Bibliothèque

475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal [Québec] H2L 5C4
514 873-1100

BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie

2275, rue Holt
Montréal [Québec] H2G 3H1
514 873-1100

BAnQ Vieux-Montréal

535, avenue Viger Est
Montréal [Québec] H2L 2P3
514 873-1100

QUÉBEC

BAnQ Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault
Campus de l'Université Laval
1055, avenue du Séminaire
Québec [Québec] G1V 5C8
418 643-8904

EN RÉGION

BAnQ Gaspé

80, boulevard de Gaspé
Gaspé [Québec] G4X 1A9
1 800 363-9028, poste 6573

BAnQ Gatineau

855, boulevard de la Gappe
Gatineau [Québec] J8T 8H9
819 568-8798

BAnQ Rimouski

337, rue Moreault
Rimouski [Québec] G5L 1P4
418 727-3500

BAnQ Rouyn-Noranda

27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda [Québec] J9X 2P3
819 763-3484

BAnQ Saguenay

930, rue Jacques-Cartier Est,
bureau C-103
Saguenay [Québec] G7H 7K9
418 698-3516

BAnQ Sept-Îles

700, boulevard Laure, bureau 190
Sept-Îles [Québec] G4R 1Y1
418 964-8434

BAnQ Sherbrooke

225, rue Frontenac, bureau 401
Sherbrooke [Québec] J1H 1K1
819 820-3010

BAnQ Trois-Rivières

225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières [Québec] G9A 2G7
819 371-6015

banq.qc.ca

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec 